
BUENOS AIRES – Session du GAC de la matinée
Dimanche 21 juin 2015 – 08h30 à 12h30
ICANN – Buenos Aires, Argentine

THOMAS SCHNEIDER: Bonjour à tous. Bienvenus à une journée de travail du GAC. C'est toujours un grand plaisir pour tout le monde. Et notamment pour Ana, c'est son anniversaire aujourd'hui. Joyeux anniversaire.

Nous avons un point sur notre ordre du jour qui est très intéressant. J'espère que nous allons avoir des discussions très intéressantes aussi. Il y en a beaucoup des discussions par rapport à cette question avant.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, Olga va vous dire quelque chose.

OLGA CAVALLI : Bonjour à tous. J'espère que vous avez passé une bonne soirée et que vous êtes bien reposés. Nous avons passé une belle soirée.

Megan Richards, de la Commission Européenne a 3 entrées pour l'opéra de Buenos Aires pour un spectacle auquel elle ne pourra pas aller, moi non plus, et Thomas non plus. Si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé par ce spectacle et que vous voulez utiliser ces trois entrées... L'opéra de Buenos Aires est considéré l'un des théâtres les plus au monde au même titre que la Scala de Milan et d'autres

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

théâtres d'opéra. C'est vraiment un bâtiment magnifique. Si vous voulez le visiter, et bien sûr le spectacle sera très beau. Ceux qui seraient intéressés contactez-moi, ou contactez le membre de la Commission Européenne.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran ?

KAVOUSS ARASTEH : Bonjour à tous. Au nom de tout le monde, nous voulons vous remercier pour cette soirée magnifique que nous avons passée, qui sert bien sûr à renforcer l'amitié entre les membres du GAC. Nous avons donc renforcé cette amitié qui nous unit. Merci beaucoup. J'espère que cela va se reproduire, sinon nous allons changer les principes opérationnels pour que ce soit quelque chose que l'on fasse à toutes les réunions.

Merci beaucoup, et je propose à mes collègues d'applaudir Thomas pour cette initiative. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Kavouss. Je devrais consulter cela avec ma capitale bien sûr.

C'était bien sûr l'idée de la soirée. C'est une initiative que vous pouvez prendre aussi, c'est une organisation multipartite. Merci beaucoup Kavouss.

Maintenant, passons à notre sujet de cette matinée, la transition des fonctions IANA. nous avons ici les deux co-présidents du groupe de travail, le CWG, qui sont parmi nous et qui vont nous faire une présentation de la proposition finale sur laquelle ils ont travaillé.

Avant de leur donner la parole, j'aimerais vous rappeler que ce que nous faisons normalement dans le GAC, c'est de se mettre d'accord par rapport à un avis formel, sous forme de communiqué ou de lettre qui est adressé au conseil d'administration de l'ICANN. Cet exercice que nous allons faire maintenant est légèrement car nous n'allons pas donner notre avis au conseil d'administration, nous allons à ce moment, dans cette opportunité, remplir notre rôle de membre de ce groupe. C'est quelque chose de différent pour nous, c'est la première fois qu'on va travailler de cette manière. Bien sûr nous allons essayer d'avoir un texte qui puisse refléter nos opinions et nos décisions par rapport à ce groupe de travail. Nous allons devoir avoir ce texte prêt pour mercredi soir, parce que le CWG va présenter sa proposition et son travail à l'ICG, au groupe de coordination. Notre travail ici, c'est un processus différent de celui que l'on a l'habitude de suivre pour notre communiqué. Ce n'est pas un avis pour le conseil d'administration, mais c'est un travail que fait le GAC en tant que membre de ce groupe de travail. Je voulais simplement préciser cela.

Je suis maintenant ravi de donner la parole aux deux co-présidents du CWG transition, Lise et Jonathan.

LISE FUHR :

Je m'appelle Lise Fuhr. Je suis l'une des co-présidents du CWG, groupe de travail intercommunautaire sur la transition de fonctions IANA. Aujourd'hui avec mon collègue Jonathan Robinson, nous allons vous présenter brièvement le travail du groupe.

Tout d'abord nous voudrions vous remercier de nous avoir donné l'occasion de vous présenter cette proposition et nous aimerions également remercier le GAC d'être un membre actif de ce groupe intercommunautaire, et de nous avoir accompagnés dans tout ce processus pour préparer la proposition.

Diapo suivante s'il vous plait. Comme vous pouvez le voir sur l'écran, nous avons diverses statistiques par rapport au groupe et par rapport à sa diversité. Pour nous en tant que co-présidents, c'est une diapo très importante, car elle montre la diversité du groupe. Elle montre aussi que le GAC a eu deux de ses membres qui ont participé au groupe de travail. Comme vous pouvez le voir, nous avons des participants et des membres du monde entier, l'Amérique du Nord 36, 14 pour l'Amérique du Sud, 42 pour l'Europe, 12 pour l'Afrique, et 48 pour la région Asie-Pacifique. Nous avons eu beaucoup d'appels. Il y a eu de grands efforts qui ont été déployés pour pouvoir arriver à cette proposition : 101 téléconférences, énormément d'heures de travail des volontaires, plus de 4000 emails, etc. La moyenne de participants à chaque téléconférence était de 35. C'est vraiment un travail très complet qui a pu être fait par cette communauté multipartite.

Diapo suivante s'il vous plait. Quels sont les objectifs de la proposition ? L'un des objectifs principaux c'est la préparation d'une

proposition qui puisse répondre aux besoins des clients directs. Il nous fallait élaborer une proposition consolidée de la transition pour les éléments des fonctions IANA qui sont liés au nommage. C'est important de souligner cela. La proposition du CWG ne concerne que la communauté des noms.

Quels sont les éléments nécessaires pour cette proposition ? Il fallait un contrat qui puisse remplacer le contrat en place actuellement entre la NTIA et l'ICANN. La proposition doit contenir également des mécanismes de responsabilité ou de redevabilité, et il fallait également séparer de manière plus nette la partie politique de la partie mise en œuvre au niveau de l'IANA et au niveau de l'ICANN, il fallait remplacer le rôle de la NTIA au niveau de la racine. Le financement était un élément important également. Et il fallait aussi envisager la possibilité que la communauté multipartite, au cas où la situation serait compliquée, la capacité pour cette communauté de séparer les fonctions IANA.

Dans ce processus, il y a eu deux consultations publiques où tout le monde pouvait présenter des commentaires, y compris le GAC, et les pays qui font partie du GAC. Le groupe a utilisé les éléments de cette première consultation publique pour établir les prémices ou les hypothèses de notre proposition. Nous avons constaté à partir de cette consultation que les gens considéraient que les fonctions IANA étaient assurées de manière satisfaisante, et qu'ils souhaitent que l'ICANN continue à être l'opérateur des fonctions IANA. Voilà les hypothèses, les bases les plus importantes sur lesquelles nous avons élaboré notre proposition.

Le CWG a lancé une deuxième consultation publique pour essayer d'élaborer une nouvelle proposition. Cette deuxième consultation publique nous a permis de peaufiner notre proposition d'ajouter certains détails qui n'avaient pas été pris en compte dans la première proposition. Et après cette deuxième consultation, nous avons peaufiné les aspects liés au nombre de membres, et à la mission du conseil d'administration, et les mécanismes évolutifs et les mécanismes de séparation. Tous ces éléments ont été peaufinés, et c'est aussi la différence entre la première proposition et la deuxième après les consultations publiques qui ont été mises en œuvre.

Maintenant je vais passer la parole à mon collègue Jonathan qui av vous parler de la structure de la proposition.

Merci.

JONATHAN ROBINSON : Merci Lise. Bonjour à tous. Je suis ravi d'être ici parmi vous aujourd'hui. J'ai fait une blague avec Thomas, et j'ai dit c'est vraiment une belle façon de passer mon dimanche matin avec une réunion du GAC, mais bon. Ceci étant, on va passer aux choses sérieuses.

Comme Lise vous l'a dit, c'est un énorme travail que nous avons accompli. C'est un document énorme que vous connaissez probablement, qui a beaucoup de détails. J'espère, avec cette diapo, pouvoir capturer l'essence de ce travail de manière graphique pour vous expliquer la situation actuelle et les éléments critiques de ce qui vont changer.

Sur la gauche, en gris nous avons une représentation de la situation actuelle où nous avons la NTIA, qui assure la tutelle ou la supervision des fonctions IANA qui sont à leur tour assurées par l'ICANN par le biais d'un contrat entre la NTIA et l'ICANN. Vous voyez donc la NTIA qui assure ses fonctions de manière efficace avec une satisfaction pour les clients de l'ICANN. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas améliorer cette situation. Mais de manière générale, on a une vision de la part des clients directs des fonctions IANA selon laquelle ils sont satisfaits des services qu'ils reçoivent. Il faut donc reconnaître cette satisfaction des clients tout en envisageant une nouvelle situation qui puisse tenir compte des éventualités qui pourraient se présenter. A savoir une supervision approfondie, et la capacité de pouvoir gérer tout problème qui pourrait se présenter.

A droite vous pouvez voir une représentation symbolique de ce que nous avons envisagé. Une construction, un arrangement qui pourrait satisfaire autant aux organisations membres du groupe, que la communauté dans son ensemble, et les clients des fonctions IANA.

Vous avez donc la partie en bleu où on retrouve l'ICANN, le conseil d'administration qui joue un rôle significatif en tant qu'entité ultime de gouvernance au sein de l'ICANN. Et nous avons un contrat qui sépare légalement les fonctions IANA. Actuellement, l'IANA est exploitée en tant qu'unité de business au sein de l'ICANN. Et ici, nous allons un peu plus loin et nous les séparons au niveau juridique, en créant une entité qui s'appelle 'organe IANA post-transition' avec un conseil d'administration, mais qui serait lié à l'ICANN et avec lesquels elle aurait un contrat.

Comment séparer cette entité ? Et pourquoi la séparer ? Cela nous permet d'avoir une séparation structurelle pour renforcer les différences entre la partie politique et la partie opérationnelle des fonctions de l'ICANN. Cela nous permet également d'avoir des entités juridiquement distinctes au niveau des contrats, et finalement cela nous permet de mettre en place des sauvegardes en cas de faillite par exemple. Cela nous donne un certain degré de protection. Et comme Lise l'a dit avant, en dernier ressort, dans une situation critique, là où tout autre mécanisme n'a pas réussi, nous pouvons faire en sorte que cette entité soit séparée de la société mère.

En bas de l'écran, vous pouvez voir en vert, où on voit le CSC, le comité permanent de clients. Un problème auquel nous avons été confrontés, c'est que l'IANA fournissait des services qui n'étaient pas évidents pour les clients finaux. Et ce service doit être supervisé par les clients de cette fonction. L'un des éléments clés de cette supervision au niveau opérationnel est ce comité de supervision des clients permanents qui est composé des clients directs des registres des fonctions IANA. Certains membres du groupe s'inquiétaient du fait que ce comité puisse être constitué de la manière adéquate, de la manière multipartite, pour pouvoir assurer cette supervision des fonctions IANA.

Ce que vous voyez en haut, c'est l'opportunité de mettre en place des révisions périodiques des fonctions IANA avec un organe multipartite qui est créé pour mettre en place ces révisions de manière périodique dans le cadre de la structure de l'ICANN. On appelle cette révision la 'révision des fonctions IANA'. IFR. Cette révision se met en place toutes

les 5 années. Cependant, dans un premier moment, nous avons envisagé une révision tous les 2 ans, mais s'il y a des problèmes opérationnels permanents, le CSC a la possibilité de signaler cela à d'autres organes de l'ICANN pour mettre en place des révisions spéciales. Il y a la possibilité de mettre en place ces révisions extraordinaires si des problèmes venaient à apparaître de manière permanente.

Je pense que c'est plus ou moins ce que je voulais vous dire par rapport à cette structure. Mais je n'ai pas parlé du conseil d'administration du PTI de l'organe post-transition. Il y avait l'idée de faire en sorte que ce conseil d'administration puisse être multipartite. Nous avons consulté cela avec notre conseiller juridique, avec les autres groupes, et on nous a dit que ce conseil d'administration devrait être contrôlé par l'ICANN. Et par là on veut dire que la majorité du conseil d'administration de ce PTI devrait être nommé par le conseil d'administration de l'ICANN. C'est un important, car s'il est contrôlé par l'ICANN, les clients dans la communauté peuvent tenir l'ICANN responsable de cette performance. C'est important parce que cette entité de l'ICANN après transition étant contrôlée par l'ICANN, fait en sorte que l'ICANN soit responsable de la performance de ces opérations. La communauté doit se fier aux mécanismes de responsabilité de l'ICANN pour les fonctions IANA. Cela crée un lien important entre ce groupe de travail et le travail que fait le CCWG responsabilité.

Passons à la diapo suivante. Nous avons vu avant quelle était la nature de cette entité de l'IANA après transition, et voyons où on peut retrouver cette proposition dans le processus complet.

A gauche sur ce schéma, vous avez un schéma où on représente l'annonce, et les critères pour la transition. L'ICANN en tant que facilitateur du processus, qui lance un certain nombre d'activités, dont la création du CWG. Ensuite les communautés produisent un certain nombre de propositions pour répondre à l'appel à propositions lancé par l'ICG. Vous voyez donc le CWG transition, qui produit une proposition, et c'est la proposition dont nous vous parlons. Mais cette proposition doit être reliée, cohérente par rapport aux propositions des autres communautés concernées par les fonctions IANA. C'est pour cela que le temps est très important. Ces propositions doivent toutes être réunies par l'ICG dans les semaines à venir. L'ICG a reçu déjà les propositions de la communauté des numéros et des protocoles, et tout le monde attend la proposition du CWG transition. J'espère que cette proposition sera prête très bientôt.

C'est pourquoi ce groupe dépend de vous et des autres organisations membres pour réviser, et enfin approuver ou soutenir cette proposition qui sera envoyée à l'ICG pour que l'ICG puisse faire son travail d'harmonisation, de combiner les trois propositions et les présenter au conseil d'administration de l'ICANN pour que ce conseil d'administration de l'ICANN puisse les présenter à son tour à la NTIA.

Vous voyez donc un point clé dans tout cela. Vous voyez qu'il y a un lien à droite en bas. Un lien entre la proposition du CWG et le groupe

de travail sur la responsabilité, le CCWG responsabilité. Ce lien est un lien critique, car c'est un travail en cours, et notre proposition dépend de ce travail du groupe qui travaille sur la responsabilité. Nous devons donc être au courant de ce travail, et vérifier que le résultat de leur travail puisse répondre à nos critères aussi, ou soient cohérents avec les critères que nous avons appliqués.

Nous pouvons passer à la diapo suivante. Voilà ce dont je vous parlais tout à l'heure. Au début, le travail de ce groupe dont nous parlons, pour produire la structure que je vous ai montrée, faisait partie d'une des pistes de travail. Et d'autre part on avait l'autre groupe de travail qui travaillait sur la responsabilité. On a pensé qu'il fallait donc mettre en place des mesures de renforcement de la responsabilité. Et comme je vous ai dit, ce travail est devenu fondamental pour notre travail qui est extrêmement à ces aspects liés à la responsabilité de l'ICANN. C'est pourquoi notre proposition dépend du renforcement de la responsabilité de l'ICANN. C'est cela que je tiens à souligner les trois domaines qui dépendent du travail que fait le CCWG sur la responsabilité.

Notre proposition ne serait pas validée sans que ces mécanismes soient à leur tour validés. Nous allons les passer en revue. En premier lieu la possibilité que la communauté puisse avoir une influence sur le budget pour s'assurer qu'il est satisfaisant pour pouvoir assurer des opérations stables et satisfaisantes des fonctions IANA. Ensuite, la capacité pour la communauté dans son ensemble de nommer ou révoquer des membres du conseil d'administration, et en dernier ressort la capacité de pouvoir révoquer l'ensemble du conseil

d'administration. S'assurer que les fonctions de révision de l'IANA que je vous ai décrites tout à l'heure soient incorporées aux statuts de l'ICANN, ensuite s'assurer que le comité permanent de clients, une composante clé de notre processus, soit incorporé au niveau des statuts de l'ICANN. Ensuite s'assurer qu'il y ait un panel de révision indépendant qui puisse être saisi en cas d'appel d'une décision. De notre point de vue, du point de vue du groupe, ce sont des mécanismes sur lesquels nous pouvons compter. Ils peuvent être mis en place de manière exceptionnelle, mais nous avons travaillé sur ces mécanismes pour que notre proposition puisse aussi être basée sur ces mécanismes.

Finalement, un autre élément clé, ce qu'on appelle les statuts fondamentaux de l'ICANN, qui auraient un seuil différent des statuts actuellement en place au niveau de l'ICANN.

Voilà ce que je voulais vous présenter. Je pense que c'est un document détaillé, nous avons essayé de présenter, vu le temps dont vous disposez, une vision condensée des composantes critiques de cette proposition. Ce qu'il faut que vous fassiez, c'est comprendre cela. Ça a été fantastique d'avoir le niveau de participation que l'on a eu. Il y a certaines réalités concernant les délais, et nous devons avancer avec ce travail, avec vous, et avec les autres organisations membres du groupe. J'ai mis l'accent sur le fait qu'il y a un lien très étroit entre notre travail et le travail fait par le CCWG responsabilité.

Merci, et merci au nom de Lisa, du travail que vous avez fait, de cet accompagnement du GAC. Et si vous avez des questions nous sommes disposés à y répondre.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Lise et Jonathan.

Avant de commencer les discussions, j'aimerais donner la parole à Manal pour l'Égypte, et à Kavouss, pour qu'ils nous parlent un peu de leur participation au niveau du groupe CWG transition pour compléter aussi ce que nous a dit Jonathan, pour savoir ce qui va se passer avec cette proposition une fois que l'ICG aura cette proposition.

Manal s'il vous plait.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup pour la présentation qui a été faite. J'essayerai d'être aussi précise et brève que possible.

Comme vous le savez, je suis sûre que le mandat de l'ICG consiste à proposer une proposition complète concernant les différentes propositions des différentes communautés sur la transition des fonctions de l'IANA qui réponde aux critères de la NTIA et qui est le consensus de la communauté.

L'ICG a établi les thèmes que les RIR, la communauté de nommage et la communauté de protocoles devaient aborder dans cette proposition. L'ICG a reçu des propositions de l'IETF le 6 janvier et des RIR le 15 janvier. Comme je vous l'ai dit, maintenant, nous espérons et

nous attendons la proposition de la communauté des ressources de nommage après avoir été approuvée par les organisations membres à la fin de cette semaine.

L'ICG a déjà commencé à évaluer les deux propositions reçues à titre individuel quant à l'ouverture et au caractère d'inclusion du processus, ainsi qu'à la clarté des propositions et à leur complétude, ainsi que de voir si elles répondent aux exigences et aux critères de la NTIA. L'ICG a aussi évalué ces propositions dans leur ensemble. Vous voyez qu'il y a un espace où il n'y a pas de compatibilité quant à la marque commerciale de l'IANA. L'ICG essaye de voir si les deux propositions sont compatibles, et il a reçu une réponse affirmative.

A l'heure actuelle l'ICG s'occupe de la question de la marque commerciale et d nom de domaine sur l'Internet de l'IANA. il s'en occupe aussi avec le CWG et les communautés correspondantes. Et il a demandé aussi au CWG de s'occuper des incompatibilités entre la version préliminaire et les versions proposées par les autres communautés. Nous espérons que cela sera résolu pour le 2 juillet.

D'autre part, l'ICG et le groupe de travail intercommunautaire sur l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN a reçu une demande de la NTIA sur un délai approximatif pour conclure son travail. il a demandé une réponse pour fin juin.

L'ICG rassemble l'information des différentes communautés opérationnelles pour savoir de combien de temps ils ont besoin pour finir les propositions qu'ils doivent présenter, et mettre en œuvre les différents aspects avant la finalisation du contrat avec la NTIA.

L'ICG, grâce certains de ses membres dont notre cher collègue de l'Iran, a demandé des commentaires du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité, sur les délais et les procédures pour terminer les modifications proposées pour les statuts. Ce groupe a identifié le besoin de modifications à apporter aux statuts et de pouvoir disposer des statuts fondamentaux pour pouvoir assurer la structure de l'IANA après transition.

Il faut signaler que pendant cette réunion qui se déroule à Buenos Aires, les évaluations individuelles des différentes communautés, de la communauté de nommage, seront terminées, et ceci sera fait pour le 7 juillet, afin de pouvoir aborder le thème dans la téléconférence de l'ICG du 8 juillet.

Le deuxième groupe doit finir sa proposition pour le 14 juillet afin de pouvoir en discuter lors de la téléconférence de l'ICG du 15 juillet.

Il y a un troisième groupe qui s'est proposé pour poser des questions sur la consultation publique et pour essayer d'établir un résumé, une synthèse de ces commentaires, et un résumé de la proposition combinée. L'ICG s'en occupe encore, donc je ne sais pas encore quel va être le résultat de ces discussions.

Le quatrième groupe s'occupera de signaler les différentes questions concernant le CCWG, ou dans le CWG, pouvant avoir un impact sur la proposition du nom, et en dernière instance, à l'évaluation de l'ICG concernant ces propositions.

Comme vous le savez, immédiatement après cette réunion de Buenos Aires, il y aura une réunion en présence en septembre, ainsi que plusieurs téléconférences. L'objectif est de publier la proposition finale pour la consultation publique avant la réunion de Dublin de l'ICANN, et de terminer cette proposition là-bas. L'ICG entend présenter les propositions des trois communautés opérationnelles telles qu'elles ont été reçues avec une synthèse faite par l'ICG comme je l'ai dit tout à l'heure.

Comme Thomas l'a dit, l'Egypte a participé avec le Brésil l'Iran, la Commission Européenne, et le président du GAC, bien ^sur ce n'est pas dans un ordre spécifique.

Je serais très heureuse d'écouter vos commentaires et vos corrections ainsi que ceux des collègues du GAC qui suivent le processus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l'Egypte.

L'Iran prendra la parole maintenant pour corriger ou compléter cette présentation.

IRAN : Merci beaucoup Thomas.

Suivant la mission de l'ICG je devrais dire que je m'appelle Kavouss Arasteh, et je ne suis pas l'Iran, parce que je représente le GAC, et je ne représente pas mon pays dans ce groupe-là.

Manal a fait une présentation très claire et précise, un aperçu de la situation. Je peux ajouter quelque chose à ce qu'elle vient de dire.

En premier lieu, même si on n'a pas encore reçu la proposition formelle du CWG, nous avons commencé à travailler sur une version préliminaire. Nous l'avons intégrée dans une proposition intégrale préliminaire pour voir quel serait un résultat final possible.

Ensuite, nous avons commencé à faire des évaluations avant de recevoir la proposition finale du CWG. Nous avons discuté du délai pour la complétion de nos propositions, c'est à dire les propositions de l'ICG. Pour votre information, notre proposition sera soumise directement à la NTIA et non pas à l'ICANN. L'ICANN en recevra une copie, elle peut faire des commentaires, mais elle ne va pas modifier la proposition de l'ICG. Cette proposition sera directement présentée à la NTIA telle qu'elle est, avec des commentaires fort probablement émis par l'ICANN.

Nous avons analysé notre période de travail pour arriver à septembre 2015. Nous voulions respecter ce délai, mais nous ne pourrons pas y arriver. Nous avons donc réfléchi et nous avons prévu le mois de novembre.

Il reste de toute façon des questions à résoudre encore. Il se peut qu'il y ait des nouvelles qui soient soulevées qui pourraient encore modifier ce nouveau délai.

Les activités de l'ICG depuis la réunion de Los Angeles en sont dans une étape de pause, parce que nous attendons la proposition du CWG.

Les deux propositions de la communauté des numéros et des paramètres sont plutôt techniques à mon avis. Je dirais qu'elles ne sont pas tellement complexes parce qu'ils en sont pas obligés de s'occuper d'un niveau de complexité quant à la responsabilité ou la réédition des comptes.

Nous voudrions donc maintenant effectuer une réunion en présence en septembre pour voir comment nous pouvons aller de l'avant.

Il y a quelque chose qu'il faut mentionner. Il y a un lien direct entre le CCWG et le CWG. Comme Jonathan l'a dit, il y a 5 ou 6 domaines de travail que le CWG a identifié, et il y a une certaine interdépendance. Le budget de l'ICANN, les mécanismes d'habilitation des communautés, les mécanismes d'appel, les mécanismes de révision et de recours. Tous ces domaines font l'objet d'un débat au sein du CCWG.

Avant-hier, nous avons effectué une réunion, et nous avons fait appel au CCWG pour informer nos chers collègues du GAC de ce qui se fait au sein de ce groupe. Nous devons donc savoir qu'il ne s'agit pas de questions sur lesquelles nous pouvons prendre des décisions définitives.

M. le Président, c'est ce que je voulais vous dire, ce que je voulais présenter à tout le groupe. Si vous le permettez, je voudrais faire un commentaire et une suggestion. Le commentaire en premier lieu, je veux féliciter Jonathan et Lise du travail qu'ils ont fait en profondeur, complexe, un travail précis qu'ils ont effectué pendant des mois. Avant la présentation de ces deux propositions pour la consultation

publique, ils ont communiqué pratiquement tous les jours et ils ont consacré beaucoup de temps à ce travail. C'est un espace très complexe de travail pour toute la transition. Je vous félicite du travail que vous avez fait qui est extraordinaire. Nous voulons aussi féliciter deux membres du CWG : Wanawit et Elise, vous vous êtes tous les deux occupés de façon très précise de toutes ces questions. Nous vous remercions pour cela.

M. le Président, j'ai une suggestion à faire. Nous pourrions considérer en premier lieu s'il y a des précisions ou des questions exigeant une réponse de nos chers collègues pour que nous puissions continuer à analyser la situation et pour que nous voyions comment nous allons avancer pour pouvoir répondre au CWG. Nous devons peut-être poser des questions ou demander des précisions sur différents thèmes, et nous pouvons profiter de la présence de nos collègues parmi nous, ils peuvent peut-être nous apporter des précisions dans l'immédiat pour faciliter notre travail. Et nous voyons comment nous pouvons faire pour répondre avant le 25 juin au CWG, et leur dire comment nous allons réagir à cet égard.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup Kavouss. Par rapport à votre suggestion, Lise et Jonathan seront parmi nous, donc nous pourrions leur poser des questions ou leur demander des précisions s'il le faut.

Je voudrais maintenant céder la parole à Elise qui en tant que membre du GAC va nous présenter certains points de vue. Elle va le

faire avec Wanawit qui représente la Thaïlande sur cette proposition, sur ce travail.

ELISE LINDEBERG :

Merci Jonathan et Lise de cette présentation exhaustive du panorama que vous avez fait de votre proposition. Je suis très contente de voir que vous l'avez fait, et que nous n'avons pas eu à le faire au GAC parce que c'est un processus vraiment complexe. Et vous avez une présentation vraiment brillante.

Je voulais donc souligner deux questions. Pour les débats, ce serait peut-être intéressant pour le GAC de voir la composition du conseil d'administration après transition de l'IANA. Jonathan, vous avez présenté un modèle, nous voudrions savoir pourquoi ce modèle a cet aspect pour ainsi dire, et pourquoi il est fortement lié à l'ICANN en tant qu'organisation, et pourquoi ce modèle ne possède pas de membres indépendants du conseil d'administration, parce que nous avons besoin de mécanismes de responsabilité à l'ICANN pour contrôler ce conseil d'administration après transition de l'IANA. Il est important de tenir compte de cela lorsque nous ferons des commentaires sur ce thème. Il faut aussi que nous puissions comprendre pourquoi nous avons un conseil d'administration interne pour ainsi dire.

Vous pouvez peut-être aussi faire davantage de commentaires sur le processus de révision et sur les différences entre la révision spéciale et la révision périodique, et vous pourriez peut-être aussi dire quelque chose à propos du rôle de la communauté multipartite dans les processus de révision. Par rapport à une révision plus limitée, vous

pourriez peut-être nous apporter des précisions, quelles sont les fonctions d'une révision spéciale et d'une révision périodique. Parce que le GAC voudrait savoir vraiment quels sont les critères et le déroulement de ces révisions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup Elise. Vous voulez peut-être répondre à cela ?

JONATHAN ROBINSON : Merci Elise et Thomas. Nous pouvons faire quelques commentaires. Je veux ajouter quelque chose à propos du conseil d'administration après la transition de l'IANA. Même si elle est contrôlée par l'ICANN et qu'elle est liée à l'ICANN parce que la plupart des membres de ce conseil seraient désignés par l'ICANN, il y a la possibilité d'avoir deux membres indépendants au sein de ce conseil d'administration, de telle manière que nous ayons la possibilité d'avoir une supervision et une gouvernance indépendantes. C'est une nuance que nous pourrions ajouter à cela.

Cependant, le conseil d'administration et l'IANA après transition sont toujours en rapport avec l'ICANN. En ce qui concerne les révisions périodiques et les révisions spéciales, c'est un point très important. Nous, au sein de notre groupe, nous estimons qu'il faut pouvoir faire des révisions et supervisions significatives de la performance de toutes les fonctions de l'IANA dans le monde de l'après transition.

Un élément clé de ces révisions est le suivant : on n'indique pas quelles sont les limites ou les paramètres de cette révision, et quels

devraient être les résultats. Il y a donc un champ d'action très large pour la structure de cette IANA après transition, et pour faire des commentaires liés à ce point.

Comme je l'ai dit, les révisions ont été prévues pour être faites tous les 5 ans. Elles doivent être obligatoires, conformément aux statuts de l'ICANN. Il y aura une autre révision initiale qui sera faite au bout de deux ans après la transition.

Quant à l'autre question, la révision spéciale n'aurait lieu que s'il y avait une demande spéciale, une révision qui serait demandée par un déficit dans la performance.

En ce qui concerne l'aspect multipartite, nous pouvons avoir une composition multipartite beaucoup plus diverse, plus large. Nous pouvons vous donner une idée à propos de la composition de ces équipes de révision. L'idée est d'inclure beaucoup plus de membres, c'est à dire aller au-delà de ce que peuvent représenter les clients des fonctions IANA afin d'avoir une révision multipartite des fonctions IANA. Et cela serait aussi intégré dans la nouvelle structure.

Lise est-ce que vous voulez faire d'autres commentaires ?

LISE FUHR :

Je crois que vous avez abordé tous les thèmes, que vous avez été très clair. Mais comme vous l'avez dit, la fonction de révision concerne l'élément multipartite de cette proposition. Parce que là nous avons des membres de toutes les communautés qui participent aux

révisions, et il me semble que c'est un point à souligner. Cela se fera pour les révisions périodiques et spéciales.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup Jonathan et Lise.

Maintenant, les membres du GAC ont la parole. N'hésitez pas à poser des questions ou des commentaires je prendrai note de ceux qui ont demandé à avoir la parole. L'Indonésie, Singapour, le Brésil pour le moment. Je cède la parole à l'Indonésie.

INDONESIE :

Merci Thomas.

Je demande une précision aux deux personnes qui ont fait la présentation. Premièrement, permettez-moi je vous exprimer ma reconnaissance pour ce travail. Si je lis la proposition complète du CWG, à vrai dire l'ICG admire l'effort qui a été fait pour élaborer cette proposition. Mais j'aurais besoin de certaines précisions.

Ce que l'on dit, c'est qu'en ce qui concerne la responsabilité, la communauté ou le GAC pourrait présenter un avis ou une solution à un problème en particulier. Et s'il n'y a pas d'accord, les deux parties devraient trouver une solution satisfaisante pour les deux parties dans un délai raisonnable.

Ma question est la suivante : que se passe-t-il s'il n'y a pas d'accord pour la solution ? Le processus se poursuit ? Qui va prendre la décision ? Quelqu'un devra en prendre une. Et le reste, qu'est-ce que

nous devons faire ? Nous devons y répondre ? La respecter ? Ou comme cela a été le cas dans d'autres réunions, il faut essayer de trouver une autre modalité de résolution ?

J'ai compris qu'on va présenter cette proposition au gouvernement des Etats-Unis. Qui va s'occuper des négociations, qui va s'occuper de la présentation auprès du gouvernement des Etats-Unis ? L'ICG ? Le conseil d'administration de l'ICANN ? Et comment vont-ils agir ou échanger avec la communauté ou le GAC ou les autres gouvernements ? Que se passe-t-il si le gouvernement des Etats-Unis demande une modification pour la proposition ? Reprend le processus à zéro ? Il faut en discuter entre le conseil d'administration et le gouvernement des Etats-Unis ?

THOMAS SCHNEIDER : Je vous propose de prendre une ou deux questions de plus, je cède la parole au Singapour.

SINGAPOUR : Merci Thomas.

Nous voudrions d'abord exprimer notre reconnaissance à Jonathan et Lise pour ce travail extraordinaire qu'ils ont fait. Nous les remercions.

Lorsque nous lisons le rapport du CWG, nous estimons que le budget de l'IANA après transition sera financé par l'ICANN. Si c'était le cas, cela ne mettrait pas dans une situation compromettante le fonctionnement indépendant de l'IANA après transition. Est-ce qu'il y

aura un long terme pour que l'IANA après transition puisse avoir un système d'autofinancement? Ce serait un peu difficile pour l'IANA après transition de fonctionner de façon indépendante par rapport à l'ICANN si cet IANA après transition ne dispose pas d'un budget qui lui soit propre.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci le Singapour. Je cède la parole au Brésil.

BRESIL : Merci M. le Président, bonjour à tous.

Je voudrais moi aussi commencer mon intervention et remercier les deux collègues du groupe et reconnaître le travail ardu qu'ils ont fait pour cette version préliminaire de la proposition que nous pouvons lire aujourd'hui. Nous estimons que cela a dû représenter un effort considérable et beaucoup de tentatives pour essayer de combiner les différentes visions et opinions. Nous reconnaissons la qualité du travail qui a été fait.

Cependant, comme M. Kavouss Arasteh l'a dit, il a signalé qu'il y avait une différence entre sa participation en tant que représentant de l'Iran au sein du GAC, et en tant que représentant du GAC au sien de l'ICG. Moi aussi, je voudrais apporter une précision par rapport à notre rôle ici en tant que représentant de cet organisme, et la position du gouvernement brésilien dans son ensemble. Nous avons une

coordination interne avec différents ministères et différentes institutions, et nous essayons toujours d'obtenir le soutien le plus large possible. Ce ne serait pas franc et honnête de dire oui ici, et d'entendre une réponse différente de la part du gouvernement brésilien. Ce que nous dirons ici serait applicable à ce que ferons d'autres collègues.

Ce que nous voulons dire, c'est que tout est adopté ou approuvé par suite d'un referendum fait par le gouvernement pour représenter toutes les parties intéressées. Voilà mon premier commentaire.

Ensuite, le ministre des communications viendra à Buenos Aires, aujourd'hui plus tard dans la journée, et il faut que je lui présente toutes ces informations. C'est l'un des ministres qui s'occupe de ce processus, et il s'y intéresse vraiment.

En ce qui concerne la proposition, je voudrais faire état de quelques réflexions en ce sens que cela concerne certains soucis que nous avons. D'autre part, il y a des soucis qui n'ont pas été abordés de manière appropriée. Nous avons indiqué cela dans nos commentaires à envoyer au CWG sur la transition et au CCWG sur la responsabilité, les deux groupes.

Le gouvernement du Brésil considère cet exercice comme un exercice ou comme une activité où le résultat final devrait répondre aux critères ou aux exigences de la NTIA. Nous sommes bien sûr d'accord sur cela parce que nous estimons que cela correspond à la modalité de travail que nous avons appliquée.

Nous sommes responsables face à nos propres gouvernements et face à certaines demandes historiques qui ont été exprimées par rapport à ce processus. Nous allons prendre l'occasion de réviser la proposition et d'en discuter avec les collègues ici à Buenos Aires. Parce que nous sommes vraiment intéressés à établir une séparation très claire à la fin de ce processus entre les éléments opérationnels et les éléments concernant la formulation des politiques.

La proposition telle qu'elle apparaît maintenant semble présenter certaines incohérences. D'un côté il y a une certaine séparation dans l'aspect juridique, et d'autre part nous disons que l'IANA après transition devrait être contrôlé par l'ICANN. Nous voudrions discuter en profondeur de cette question, parce que nous pensons qu'en fin de compte, on ne parviendrait pas à ce résultat, à cet objectif.

Le problème de fond est peut-être le suivant : depuis le début, nous avons travaillé, nous n'avons pas démarré à zéro avec toutes les possibilités ou toutes les options devant nous. Nous avons essayé d'ajuster ou d'adapter nos mécanismes et nos propositions à des éléments qui étaient déjà mis en place. Nous estimons donc que cette proposition doit s'adapter au fait que l'ICANN est constituée comme une entité réglée par la loi californienne, et que cela peut être correct. Mais c'était une donnée de la situation, lorsque nous avons commencé le travail. et cela n'a pas fait l'objet d'un accord entre la communauté tout entière et les gouvernements faisant partie de cette communauté. Ce que nous faisons, c'est essayer d'adapter cette nouvelle étape à des formats qui existaient au préalable, et nous acceptons cela.

Pour les gouvernements, c'est un pas assez difficile à faire parce que c'est la première fois qu'une telle situation se présente. En tant que gouvernement, nous n'avons pas de problème à prendre des décisions qui pourraient aller à l'encontre de nos intentions et de nos décisions, dans la mesure où nous aurions pu participer au processus menant à ce type de décision.

Nous travaillons sur la base de quelque chose qui existait déjà, en essayant de l'améliorer, mais en essayant en même temps de garder les caractéristiques que cela présentait. Nous estimons que c'est un enjeu important pour les gouvernements, et bien sûr ce n'est pas une décision qui sera prise sans un examen approfondi. Je ne voudrais pas mentionner nos propres critères.

Nous estimons qu'il y aura une certaine réflexion sur la manière dont l'ICANN pourra travailler pour que sa légitimité soit renforcée. Et nous ne voyons pas comment cela sera fait dans la proposition.

Comme nous l'avons dit depuis le début, nous avons travaillé dans cette activité de façon constructive, ou en tout cas c'était notre intention. Mes collègues ont suivi tout ce processus, et je pense que cela apparaît aussi dans la présentation des co-présidents. Nous devons faire une évaluation de tout le panorama ou de tout ce qui sera le résultat de ces deux propositions combinées.

Nous devons voir comment cette proposition nous permettra d'être sûrs que les choses seront bien meilleures après avoir peaufiné toute cette proposition.

Il y a ici différentes parties prenantes, cultures dans ce processus, et la différence entre les cultures et entre les gouvernements, si elles n'ont pas été respectées... Nous travaillons avec des règles à respecter. Nous voyons qu'il faut respecter des règles dans beaucoup de documents, et des réglementations que nous sommes obligés d'adopter. C'est quelque chose qui n'est pas habituel pour nous. C'est ce qu'ensemble allons dire à notre gouvernement.

Ce qui m'inquiète donc, c'est que si nous n'abordons pas ces soucis, cela ne peut pas être tout à fait honnête de notre part de donner notre approbation à ce travail de la part de nos gouvernements.

Cette activité depuis le début devait mettre en place un nouveau paradigme de coopération entre les parties prenantes et le gouvernement. Il s'agirait donc d'un modèle où toutes les parties prenantes discuteraient sur la manière d'avancer et de déterminer une nouvelle modalité de coopération. Malheureusement, cela n'a pas été le cas nous l'avons dit depuis le début. Je ne pense pas que cela puisse nous étonner. Nous avons travaillé dans un corset. Cela a été clair et évident lorsque certaines idées très créatives ont été présentées mais n'ont pas été adoptées ou discutées parce qu'elles ne s'adaptait pas au format dans lequel on travaillait.

Nous pourrions peut-être parvenir à un accord, parce que c'est ce que nous voulons. Nous voulons parvenir à un résultat. Et dans le résultat final, il faudrait présenter une meilleure position.

Nous espérons donc pouvoir travailler de façon constructive avec vous, pouvoir mieux comprendre tous les aspects de la proposition

qui est faite. Nous allons de toute façon chercher à améliorer tout cela pour que cela nous permette de séparer les différents aspects, et de travailler de façon indépendante. Nous pensons que la proposition ne nous permet pas de le faire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup le Brésil. Avant de céder la parole à quelqu'un d'autre, ce serait peut-être le moment pour que les co-présidents répondent aux commentaires et aux questions qui ont été posées ici.

JONATHAN ROBINSON : Tout d'abord, merci beaucoup le Singapour, l'Indonésie et le Brésil pour ces commentaires bien réfléchis et très importants de chacun d'entre vous.

Je vais y répondre dans l'ordre. Mais je pense qu'il y a des éléments en commun dans ces commentaires.

Tout d'abord, je pense que si je fais un pas en arrière, je prends un peu de recul, il faudrait se souvenir que les fonctions IANA sont un des fonctions techniques sur lesquelles repose notre travail. S'il y a un objectif collectif que nous voulons, c'est la stabilité opérationnelle de ces fonctions IANA. Je pense que cette stabilité existe actuellement. Notre proposition nous permet d'assurer cette stabilité dans l'avenir.

Je sais que vous nous avez remerciés de l'effort que nous avons fait, et je vous en suis reconnaissant. Mais pour être honnête avec vous, ce

qui me fait plaisir aussi c'est la qualité du résultat. Je pense que nous avons abouti à quelque chose qui a un sens.

Le Brésil a raison quand il a dit que notre point de départ était en quelques sortes limité car nous avons voulu arriver à une nouvelle situation à partir d'un point qui était déjà une situation donnée. Je pense que vu la situation dans laquelle nous avons commencé notre travail, je suis satisfait du travail qui a été fait.

L'Indonésie a soulevé un point lié aux mécanismes évolutifs, aux signalements évolutifs. Et il y a des composantes dans ce sens dans la proposition. Si jamais il y avait des problèmes, il y a des moyens structurés pour que ces problèmes puissent être signalés de manière évolutive à travers le CSC, pour que le CSC puisse signaler cela à une instance supérieure etc. Il y a des mécanismes évolutifs dans ce sens.

Il y a eu des commentaires par rapport à l'indépendance du PTI, de l'IANA après transition. Je ne suis pas sûr si nous voulons une indépendance. Ce que nous voulons - c'est à dire, jusqu'à maintenant, l'ICANN était responsable de l'opération des fonctions IANA. et dans ce monde pré-transition, nous espérons que les fonctions continuent d'être assurées avec la performance que l'on a aujourd'hui, de manière stable.

C'est pour cela qu'il y a un lien entre le manque d'indépendance et la responsabilité. Si cette responsabilité n'est pas assurée, et nous n'obtenons pas le service que nous voulons, c'est là que l'on met en place ces mécanismes évolutifs et que l'on peut arriver à établir une séparation entre les deux éléments.

Mais il y a eu des préoccupations sur le fait que s'il y avait trop d'indépendance dès le départ, nous allions rompre cette responsabilité et créer potentiellement une instabilité dès le départ. Donc une séparation claire était nécessaire. et je comprends très bien cette question par rapport à l'indépendance et à la séparation, mais il a été clair dès le début qu'on ne voulait pas une indépendance dès le début. Si on devait en arriver là, cela pouvait être envisagé, c'est pour cela que l'on a envisagé ces mécanismes de séparation en dernier ressort. Mais ce n'était pas quelque chose que l'on voulait dès le départ.

Un autre point, vous avez mentionné les commentaires publics. Les résultats de ces commentaires publics, de ces consultations publiques, ont été bien analysés, et ont été incorporés dans notre travail. il y a un document qui montre comment nous avons examiné et incorporé ces commentaires qui ont été faits dans les consultations publiques.

Le lien avec la responsabilité, avec le travail que fait le groupe de responsabilité va créer, va donner plus de légitimité à l'ICANN dans l'avenir grâce à ces nouveaux mécanismes de responsabilité.

Et un point en commun, c'est le temps. J'espère que nous avons fait un bon travail en expliquant que ces deux éléments ne peuvent pas être séparés. Le travail de ce groupe est le travail du groupe qui s'occupe de la responsabilité. Notre travail est séparé en ce moment, mais extrêmement lié. Ce travail va être réuni après, et notre proposition ne peut pas se tenir debout toute seule. Imaginez si on

avait deux jambes, il nous faut une troisième jambe, et c'est le travail du groupe sur la responsabilité.

Nous avons donc une stabilité technique qui est nécessaire. Mais grâce au lien avec la responsabilité, nous pouvons obtenir une meilleure légitimité pour l'ICANN et pour nous tous.

J'espère que cela a pu répondre aux questions qui ont été posées en ce qui concerne les éléments critiques que vous avez mentionnés.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : J'ai l'Espagne d'abord. Norvège, Espagne, Iran, et Royaume-Uni.

NORVEGE : Je voulais approfondir par rapport à ce commentaire fait par le Brésil. Pourquoi on a cette entité séparée. Le concept, c'est que nous nous préparons pour une option en dernier ressort en rendant possible une séparation juridique. C'est facile à faire si cela est nécessaire. Mais pour le moment, au niveau opérationnel, cela n'est pas séparé de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER : L'Espagne ?

ESPAGNE : Merci. Bonjour à tous.

La question concernant la participation du GAC dans le CSC et les fonctions de révision de l'IANA. On a vu que dans le CSC, le comité permanent de clients, il y a la possibilité pour le GAC de nommer un agent de liaison.

Je demande si c'est à nous de désigner cette personne, et par rapport à cela, quelle serait la valeur ajoutée que pourraient apporter les gouvernements à ce comité permanent de clients ? Pensez-vous que le comité permanent de clients devrait être ouvert à la participation des parties qui n'ont pas de contrats avec l'IANA ? Et pourquoi vaut-il le coup d'incorporer ces autres participants à ce comité ?

Et en ce qui concerne la révision des fonctions IANA, je pense que le GAC pourrait y participer, ce serait important que nous puissions nommer quelqu'un. J'ai vu que la révision spéciale nécessite une approbation par la majorité de la GNSO et de la ccNSO. Cela veut dire que l'équipe de révision n'aura pas un vote par rapport à cela ? Ou s'agit-il d'une initiative qui doit être soutenue par la GNSO et la ccNSO ? Faut-il un consensus ou une majorité pour pouvoir déclencher ce type de révision spéciale ?

Dernier commentaire par rapport aux fonctions IANA, et à la transition de ces fonctions IANA, je suis ravie que les disputes concernant les ccTLD et les redélégations restent en dehors. Je ne pense que ce soit le moment encore de les incorporer dans les mécanismes d'appel ou de recours. J'ai vu que l'ICANN est encouragé à demander une dérogation à l'application de certaines lois des Etats-Unis qui permettent aux Etats-Unis d'imposer des sanctions sur certains

agents. Je soutiens le fait que l'ICANN puisse demander ces dérogations, car il ne faut pas qu'il y ait des interférences au niveau des fonctions IANA, des interférences venant de l'extérieur. Il nous faut avoir des procédures prévisibles et essayer d'éviter toute interférence dans l'application de ces procédures.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l'Espagne. L'Iran ?

IRAN : Merci Thomas.

Mon commentaire n'est pas une question. C'est une précision par rapport à ce que j'ai compris. La question de savoir si le PTI doit être séparé complètement ou pas a été discutée dès le début, et il y a eu des propositions pour avoir des organes complètement extérieurs, complètement à l'intérieur, ou une solution hybride. Cela a été discuté dans le document sur le conseil juridique, et on est arrivé à la conclusion que pour le moment, l'approche la plus applicable était celle-ci. C'est important de préciser cela.

Ensuite, les actions des ccTLDs ne sont pas dans le panel de révision, cela figure dans la page 21 du document. Ces mécanismes ne vont pas couvrir des problèmes concernant la délégation ou la redélégation des ccTLD. Un mécanisme devrait être développé par la communauté

post-transition des ccTLD. Cela est inclus dans les fonctions du panel de révision. Tout cela est contenu dans le document.

Le point qui a été soulevé par rapport au conseil d'administration du PTI, en ce moment, on considère que nous ne devrions pas être membres, apparemment deux participants indépendants semblent être suffisants. C'est que l'on a dit.

On a aussi dit que le GAC devrait faire des négociations avec l'IANA, je ne pense pas que ce soit correct. Pardon, la NTIA. Je ne sais pas s'il y a des négociations. Je ne pense pas. La NTIA dira oui ou non. Oui je suis d'accord, non je ne suis pas d'accord, il faut changer ceci ou cela. Il n'y aura pas de négociation, et il n'y aura pas de délégation de compétences déléguées au conseil d'administration pour négocier, puisque la proposition de l'ICG n'appartient pas à l'ICANN, mais à la communauté. Alors je ne sais pas comment la NTIA pourrait revenir vers le GAC et non pas vers la communauté. Soyons clairs par rapport à cela.

On a parlé du fait qu'il y a suffisamment de précisions dans le document. Donc il doit être lu de manière plus détaillée pour comprendre le travail qui a été fait.

Nous parlons ici de la transition, nous parlons de la responsabilité, on en parle pas de question gouvernementale ici. Il y a la responsabilité, et les gouvernements c'est autre chose.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l’Iran. Une réponse claire peut-être, par rapport aux questions faites par l’Iran et l’Espagne ?

LISE FUHR : Merci Thomas.

J’aimerais revenir à ce que l’Espagne a dit. Merci à tous d’avoir posé ces questions. Je pense qu’il est extrêmement important que vous compreniez en profondeur cette proposition.

L’Espagne a parlé de l’agent de liaison qui pouvait être nommé au sein du comité permanent de clients. Le GAC a la possibilité donc de nommer un agent de liaison dans ce comité, alors que pour la révision des fonctions IANA, il serait très important que des membres du GAC puissent faire partie de cette équipe de révision, afin que la composition de ce groupe soit multipartite.

En plus, il y a une question concernant le fait de savoir si la révision des fonctions IANA était différente des révisions spéciales ou extraordinaires. La révision spéciale fait partie d’un mécanisme évolutif ou spécial. Ces révisions extraordinaires sont déclenchées par un mécanisme qui doit être mis en place, et qui doit faire l’objet d’un accord au sein du comité de clients, et la GNSO et la ccNSO. Cela concerne des problèmes de stabilité, ou d’équilibre qui vont déclencher ce type de révisions. Il est important donc de préciser que dans ce cas-là, il y a un processus en amont qui donne lieu à cette révision extraordinaire qui doit être approuvée par la GNSO et la ccNSO.

En ce qui concerne la dérogation juridique dont a parlé l'Espagne, c'est une dérogation qui concerne l'ICANN dans son ensemble, et nous croyons que c'est une dérogation qui couvre aussi les sociétés affiliées à l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

J'ai le Royaume-Uni sur la liste.

ROYAUME-UNI : Merci M. le Président. Merci à tous ceux qui ont contribué à réaliser ce travail, et notamment un grand merci à Jonathan et Lise pour avoir expliqué cette proposition aujourd'hui, et pour le travail effectué. Merci à nos collègues de l'ICG pour cette explication qu'ils nous ont donnée du travail fait par le groupe. C'était très utile, et je suis sûr que mes collègues ont bien pris notes de ces commentaires. Nous allons informer nos gouvernements de toutes ces précisions afin d'identifier les points clés.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter toutes les parties prenantes qui ont contribué au travail du CWG. C'est une énorme contribution à l'évolution du modèle multipartite. C'est une question extrêmement complexe qui nous donne l'opportunité de développer une nouvelle approche basée sur ce qui existe déjà, et les deux co-présidents du CWG ont dirigé ce processus avec une remarquable autorité, diligence, ouverture. Ils ont toujours été à l'écoute des différentes visions des membres du CWG, et d'autres commentateurs et participants.

Le processus de consultation publique a été très utile. Un premier moment, j'ai pensé que le travail du CWG nous permettait de penser de manière ouverte et innovante pour explorer d'autres idées. J'étais vraiment impressionné. Mais bien sûr, il faut après se concentrer de manière plus étroite et cibler les choses. Et la deuxième consultation publique a été beaucoup plus ciblée sur l'architecture du PTI, de l'IANA post-transition.

Je voulais parler un peu du conseil d'administration du PTI. Je ne pense pas que l'on veuille établir un autre conseil d'administration complexe et multipartite pour le PTI car cela pourrait agir de manière parallèle au conseil d'administration de l'ICANN. Je ne pense pas que l'on envisage une situation pareille, une structure très élaborée au niveau du conseil d'administration du PTI, ou des processus trop compliqués.

C'est pourquoi le Royaume-Uni considère – après s'être consultés avec nos experts, le Royaume-Uni soutient l'idée d'avoir un conseil d'administration du PTI qui soit lié à la gestion des opérations des fonctions IANA. Nous saluons cette approche, nous devrions peut-être examiner de plus près les participants, les membres qui feront partie de ce conseil d'administration afin de nous assurer qu'il y ait une expertise indépendante.

Et cela m'amène à la question que j'avais à vous poser, à savoir dans une situation extrême où il y avait un mécanisme évolutif ou des signalements progressifs, où il y aurait des problèmes de légitimité, comment allons-nous traiter une question de défaillance

fondamentale ? Ce processus contribue à donner légitimité à ce processus, et les gouvernements ont un rôle à jouer. C'est pour cela que nous attendons les résultats du travail du CCWG sur la responsabilité pour déterminer quel sera le rôle que nous allons jouer dans ces mécanismes.

Mais quand on parle de la séparation, dans une situation extrême de séparation totale, quel serait le rôle du conseil d'administration du PTI ? Est-ce que ce conseil d'administration continuerait à fonctionner ? Ou devrait-on changer les membres de ce conseil d'administration ? Et ici, je pense que l'on revient à cette préoccupation par rapport à la stabilité et la prévisibilité. Quel est le rôle du conseil d'administration du PTI dans une situation extrême de séparation totale ? Devrait-on renommer les membres de ce conseil d'administration ? Sachant que ces membres ont été nommés par l'ICANN dans un premier temps.

Je crois que des changements au niveau de ce conseil d'administration seraient nécessaires en cas de séparation totale. Mais j'aimerais avoir des précisions par rapport à cela.

THOMAS SCHNEIDER : Nous pourrions bientôt faire la pause-café. Si vous voulez répondre à cette question en particulier, par rapport à ce conseil d'administration du PTI.

JONATHAN ROBINSON : Merci beaucoup d'avoir soulevé ces points.

Vous avez posé une question par rapport à l'expertise du conseil d'administration du PTI. Nous espérons que cette expertise viendra en deux catégories. La nomination directe faite par l'ICANN, propose qu'il y ait trois directeurs ou administrateurs proposés qui seraient responsables et qui seraient qualifiés pour assurer l'exploitation des fonctions IANA. Et vous avez parlé des administrateurs indépendants qui seraient nommés. Nous espérons, et si je ne m'abuse, cela figure dans la proposition, nous voulons que ces deux administrateurs soient qualifiés et nommés par des mécanismes robustes. Nous avons fait référence au comité de nomination comme étant l'un de ces mécanismes, mais cela n'est pas exigé. Nous espérons donc que ces deux administrateurs indépendants puissent assurer une certaine supervision indépendante, et puisse assurer une bonne gouvernance.

Vous avez ensuite abordé la question de la composition du PTI au cas où il y aurait une séparation totale entre le PTI et l'ICANN. La proposition est basée sur le fait qu'en dernier ressort, on a la possibilité de mettre en place cette séparation. Ceci dit, il y a des mécanismes évolutifs, et du point de vue pratique, il est très improbable que ces corrections puissent résoudre les questions qui nous ont amené à mettre en place cette séparation. Mais ceci dit, je pense que votre question est tout à fait logique, car à ce moment-là, la composition de ce conseil d'administration devra être réexaminée. Elle ne pourra pas continuer à être la même qu'au moment où le problème s'est posé.

Au cas où une séparation serait recommandée par l'équipe de révision, c'est à dire en cas de défaillance chronique, à ce moment-là,

il y a un autre mécanisme, et un groupe multipartite de la communauté peut être créé pour décider de la forme que cette séparation prendra. Et c'est à ce moment-là où on pourra réexaminer la composition du conseil d'administration du PTI.

Il s'agit en tout cas d'une approche qui doit être analysée de manière complète. Et c'est ce qui est envisagé dans la proposition au cas où on serait confronté à un scénario pareil.

THOMAS SCHNEIDER : Y a-t-il d'autres commentaires ? Je vois l'Iran. Et la Chine. Merci.

IRAN : Merci Thomas.

Si jamais cette situation très improbable venait à se produire, où il y aurait une séparation totale entre l'ICANN et le PTI la composition du conseil d'administration pourrait être différente, mais il serait difficile de dire en ce moment combien elle serait différente. Y aurait-il un conseil d'administration multipartite ? A ce moment-là, on revient à la question de la responsabilité. Nous ne pouvons pas faire en sorte qu'un groupe multipartite soit responsable vis-à-vis d'un autre groupe multipartite. Donc finalement, c'est l'ICANN qui est responsable à l'égard de la communauté multipartite.

Ce sont des questions qui doivent être examinées en profondeur. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : La Chine s'il vous plait.

CHINE : Merci. Bonjour. J'aimerais remercier tous les volontaires et le personnel de l'ICANN pour les efforts déployés pour élaborer cette proposition. Ce rapport combine toute la sagesse et tous leurs efforts, et nous croyons que le résultat est très positif.

Pour la transition des fonctions IANA, la question technique n'est pas difficile. Nous croyons que le processus pour savoir comment établir des mécanismes de responsabilité est importante. C'est pour cela que nous insistons pour que le CWG et le CCWG travaillent de concert. Nous croyons que les mécanismes de responsabilité dans cette transition des fonctions IANA doivent être examinés à partir des commentaires qui peuvent être faits, et nous devons nous assurer qu'il y a des mécanismes de responsabilité qui soient renforcés.

Le travail du CCWG n'est pas encore complet. Sur la base de ce que nous savons, la proposition du CCWG sera présentée à la prochaine réunion, et nous croyons que ce processus doit être accéléré pour pouvoir présenter la proposition à l'ICG. Mais je ne pense pas qu'à ce stade, on doive approuver cette proposition.

Nous ne croyons pas que la proposition du CWG et du CCWG doivent être séparées. Il nous faut pouvoir examiner ces deux propositions ensemble. Si elles ne sont pas ensemble, elles ne pourront pas faire l'objet d'un soutien de toute la communauté.

Pour le PTI, nous pensons que le problème concerne la responsabilité et la transparence. Nous devons avoir plus de précisions par rapport au PTI lui-même et la relation entre le PTI et l'ICANN au niveau de la composition du conseil d'administration du PTI.

Tout cela pour assurer la responsabilité de l'ICANN, et permettre une transition qui soit bénéfique pour tous les membres de la communauté, pour toutes les communautés.

JONATHAN ROBINSON : Merci beaucoup.

La Chine, tout comme nous, sent l'étroite relation qu'il y a entre le travail du CWG et du CCWG. Le travail sur la responsabilité n'est pas encore complet, c'est vrai. Et c'est vrai que dans la mesure que cet autre travail n'est pas complet, le nôtre ne l'est pas non plus.

Nous ne proposons pas de séparer ces deux propositions. Elles seront présentées à la NTIA ensemble. Ce que nous avons proposé au départ, c'est une séparation des pistes de travail. Notre proposition doit être consolidée au niveau de l'ICG, mais ensuite elle sera combinée avec le travail du CCWG sur la responsabilité à Dublin.

Il est important de mettre l'accent sur le fait que même si on travaille de manière séparée sur des pistes de travail différentes, cela ne veut pas dire que notre travail est séparé. En fait, nous avons travaillé très dur pour nous assurer que notre proposition était extrêmement liée au résultat du travail du CCWG responsabilité.

C'est pourquoi nous espérons que l'ICG va revenir vers nous lors de la réunion de Dublin pour nous dire 'est-ce que vous êtes satisfaits ? Est-ce que les points de dépendance ont été abordés ? Est-ce que vous êtes satisfaits de ce résultat ?'

J'ai entendu vos préoccupations par rapport à la composition du conseil d'administration du PTI et la relation de ce conseil avec l'ICANN. Je tiens à souligner que nous dépendons de la performance technique de l'IANA. Mais nous dépendons de l'ICANN pour assurer que l'IANA puisse assurer cette performance technique. Si nous faisons en sorte que l'ICANN contrôle l'IANA, nous pouvons mettre en place des mécanismes de responsabilité pour superviser le tout, et utiliser ces mécanismes pour nous assurer que les fonctions IANA font l'objet des mécanismes de responsabilité.

Et cela est critique, il faut voir le rôle de la structure dans son ensemble. J'apprécie les commentaires que vous avez faits, et le fait que vous ayez mis l'accent sur le lien entre les deux aspects, car c'est important. La responsabilité du PTI et la responsabilité de l'ICANN dans son ensemble.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Nous avons un autre commentaire de l'Egypte.

EGYPTE :

Merci. C'est pour répondre au commentaire de notre délégué de la Chine par rapport à ce qui a été dit en ce qui concerne la relation étroite entre la piste que nous avons suivie au CWG et la piste de travail du CCWG responsabilité.

L'ICG a créé un groupe de travail qui fait un suivi du travail du CCWG sur la responsabilité. J'ai oublié de vous dire que l'une des décisions de l'ICG ici à Buenos Aires, c'est qu'une fois que le CCWG présente les résultats de son travail aux SO et aux AC pour approbation, l'ICG va demander au CWG si les éléments de la proposition du groupe CCWG responsabilité répondent aux attentes du CWG.

THOMAS SCHNEIDER :

Lise et Jon ont d'autres réunions, ils vont devoir nous quitter. Nous comprenons très bien cela.

Je vous propose de rester un petit moment pour continuer à travailler sur cela. Nous avons une séance de 2 heures après la pause-café pour parler de cette question, donc nous allons en parler. Mais il est important que nous nous mettions d'accord par rapport à la façon dont nous allons discuter de cela. On a eu des réponses du groupe du CWG. Nous devons leur donner notre réponse mercredi soir, sur la base de la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant.

Cela veut dire que le travail du CWG n'est pas complet encore, et il faut tenir compte de ce fait, et donner notre opinion sur cette proposition préliminaire qui reflète déjà le lien entre le CWG et le CCWG responsabilité. Mais notre réponse doit être claire, à savoir quelle est

la vision du GAC par rapport à cette partie de la proposition. Sachant qu'il y a un lien avec la proposition du CCWG responsabilité. Pour nous, c'est la première fois qu'on fait quelque chose de la sorte, c'est une façon nouvelle de travailler, mais il faut faire avec.

JONATHAN ROBINSON : Un commentaire très bref par rapport à cela. Nous avons considéré cela pour voir si la motion de la GNSO sera prise en compte aussi. Mais ce que vous dites c'est vrai. Les organisations membres doivent approuver la proposition. Nous ne devons pas approuver cette proposition de manière conditionnée, parce que cette proposition a aussi d'autres conditions qu'elle doit respecter.

Ce que nous cherchons finalement, si c'est possible, c'est un soutien non conditionné de cette proposition. Parce qu'à son tour la proposition dépend du travail du groupe sur la responsabilité.

Merci Thomas, et merci aux chers collègues du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Le Brésil, puis l'Iran.

BRESIL : Un commentaire par rapport à ça. Si j'ai bien compris, vous pouvez compter sur nous pour continuer à travailler de manière constructive. Ce qui est important, ce que l'on doit obtenir avant mercredi, c'est de permettre que l'ICG puisse continuer son travail.

A la lumière des contraintes que l'on a au niveau des gouvernements, et je parle au nom du Brésil, je pense que ce sera très difficile pour nous de dire que nous approuvons explicitement tout ce qu'il y a dans la proposition, parce que nous devons entamer les discussions plus approfondies par rapport à certains détails, et parce que, vous le savez, il y a des liens étroits avec le travail de CCWG responsabilité. Il y a des aspects qui sont un peu compliqués pour nous.

Mais dans le même temps je pense qu'il est important que l'on puisse permettre à l'ICG de travailler sur cela. Je pense que si nous n'avons pas comme objectif l'approbation totale de tout, nous allons pouvoir trouver un moyen d'avancer. Et nous espérons pouvoir faire une contribution constructive au travail qui a été fait.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, et à bientôt. A mercredi au plus tard.

L'Iran, s'il vous plaît, soyez bref.

IRAN : Merci. Pour que ce soit clair, le GAC ne doit donner aucune réponse à l'ICG. Il doit présenter sa réponse au CWG, pas à l'ICG.

Deuxièmement, la réponse du GAC pourrait se trouver sur différentes options. La première option, c'est oui nous sommes d'accord avec ces conditions si toutes les conditions sont remplies. Nous pourrions avoir d'autres qualifications à discuter. Nous pouvons donc avoir non seulement des conditions à revoir, mais il peut y avoir d'autres

questions. Nous pouvons dire voilà notre réponse si ces conditions sont respectées, et nous voudrions que vous nous donniez certaines précisions. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Je pense que nous devons voir comment nous allons progresser. Mercredi, nous devrions avoir un moment pour continuer ces échanges, mais aussi pour peaufiner un document écrit que nous devons envoyer mercredi-même. Si nous pouvions commencer à travailler de façon informelle sur ce texte en même temps que nous continuons à discuter pour ne pas partir à zéro mercredi même, parce que nous risquerions d’avoir une journée très longue qui pourrait s’étendre au travail du jeudi. Il faudrait éviter cette situation.

Je regarde du côté d’Elise pour voir si nous avons suffisamment de commentaires et un contenu suffisant pour pouvoir commencer à l’utiliser dans la rédaction qui pourrait se faire avec quelqu’un qui voudrait collaborer avec elle. Est-ce que nous pourrions commencer maintenant? Nous pourrions avoir un groupe ad-hoc qui commencerait à travailler sur une version préliminaire. Cela n’a peut-être pas trop de sens de vous imposer un délai, mais dès que vous aurez quelque chose à partager avec le reste nous vous demandons de le faire. Vous pouvez demander des commentaires pendant les pauses et par voie électronique pour pouvoir parvenir à un texte préliminaire pour mercredi.

Bien sûr, ils ne peuvent pas travailler seuls, ils ont besoin de votre aide, de l'aide de tous ceux qui parmi vous sont intéressés à donner leur point de vue pour cette réponse et qui ont une vision claire de ce que nous est demandé.

ELISE LINDEBERG : Oui, un point pratique. Le secrétariat pourrait peut-être établir un fil de communication pour ainsi dire pour communiquer avec tous les groupes. Nous pourrions peut-être échanger des idées par courriel. Est-ce que vous êtes d'accord ?

THOMAS SCHNEIDER : Pourriez-vous être plus claire ? Voulez-vous savoir les noms des personnes intéressées à cela ?

ELISE LINDEBERG : Oui.

THOMAS SCHNEIDER : Donc voyons les choses de cette manière : les personnes intéressées peuvent nous envoyer un mail à moi, ou à Elise, ou à Tom, pour dire que vous voulez faire partie du groupe de rédaction. Est-ce que vous êtes d'accord ?

Je cède la parole au Royaume-Uni et ensuite à l'Iran.

ROYAUME-UNI : Merci. Quant à la logistique pour effectuer ce travail, nous sommes tous intéressés au sein du GAC à participer à cela. Cela va sans dire.

Mais quant à l'ambiance dans la salle, ceux qui pouvons être disposés à participer dans ce groupe de façon physique avec Elise et Wanawit, on pourrait commencer à avoir les points sur lesquels il faudrait établir les points sur lesquels établir la direction.

ELISE LINDEBERG : Oui, c'est une bonne idée. Levez la main si vous êtes intéressés à participer à cette rédaction, nous allons nous réunir aussi vite que possible. Nous allons commencer à rédiger une première version, et nous allons diffuser cela dans le GAC.

THOMAS SCHNEIDER : A titre informatif, nous avons essayé d'aménager un espace dans notre ordre du jour qui peut être utile pour cela. Dans notre après-midi de ce jour, la partie de la séance 10 est disponible pour une activité comme celle que l'on vient de proposer. Nous allons parler de la question de la responsabilité. Nous avons une demi-heure disponible pour pouvoir continuer à discuter de cette question.

Et bien sûr demain il n'y a pas de réunion du GAC, mais lundi vous pouvez vous servir de la journée pour aller de l'avant, et mardi juste avant la pause pour le déjeuner, nous avons ajouté une demi-heure pour une révision du communiqué, et nous pouvons nous servir de ce temps-là pour parler non seulement du communiqué, mais aussi de ce

texte. Il y a donc des périodes que nous pouvons utiliser. Il faut être flexibles et créatifs.

Merci Elise d'avoir pris cette responsabilité. Après cédé la parole à l'Iran, nous allons faire notre pause-café.

IRAN :

Merci M. le Président, excusez-moi de retarder cette pause-café. Je crois que cette après-midi ce serait un peu trop tôt. Communiquons plutôt par la liste de diffusion du GAC, rassemblons toutes les informations possibles, et ensuite Elise pourra combiner ces commentaires, et demain ou après-demain, nous pourrons peut-être en parler. Pas aujourd'hui. Je pense que c'est trop tôt. Après cette discussion, les gens doivent se préparer. Mais si nous le faisons au moyen de la liste de diffusion, ce serait une information disponible pour tous.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Nous allons faire la pause-café. Il est 10h30. Nous faisons une pause de 15 minutes, pas plus s'il vous plaît. Et nous allons reprendre.

Merci.

[PAUSE-CAFÉ]

THOMAS SCHNEIDER : Je vous prie de bien vouloir prendre place, nous allons commencer dès que la présentation sera affichée à l'écran. Ce sera très bientôt j'espère.

Tout d'abord merci beaucoup pour cette discussion que nous avons eue ce matin. Merci pour l'esprit constructif dont vous avez fait preuve. J'espère que nous allons continuer nos discussions dans le même esprit. Nous avons maintenant le deuxième élément de ce processus de transition, que nous allons commencer à aborder de manière plus détaillée maintenant.

Les co-présidents du deuxième groupe de travail ne seront pas parmi nous aujourd'hui. Ils seront là mercredi par contre. Il y aura une réunion avec le CCWG et le conseil d'administration de 15h à 16h, et vous voyez sur notre ordre du jour que nous avons prolongé notre pause d'une heure pour permettre aux participants de participer à cette séance dans la salle La Pampa. Ce sera une autre occasion pour les membres du GAC d'obtenir plus d'informations et plus de précisions par rapport ce sujet.

Ceci dit, j'aimerais commencer notre séance et donner la parole aux membres du GAC et aux participants qui ont suivi et participé activement au travail du CCWG. Et on sait qu'il y a eu beaucoup de travail fait au sein de ce groupe. Ce groupe continue d'ailleurs à travailler pendant que nous sommes ici pour essayer de faire avancer les choses, et parce que bien entendu il faut aborder des questions qui sont liées à leur travail.

Je vais donner la parole aux membres du GAC qui ont participé au travail du CCWG pour qu'ils nous présentent ou qu'ils ouvrent notre discussion.

OLGA CAVALLI :

Merci à tous d'être revenus après la pause-café. Merci beaucoup pour la séance de ce matin, elle a été très informative pour nous tous et nous permet de suivre de plus près les processus de responsabilité. Nous avons préparé pour vous certaines diapos qui permettront aux nouveaux arrivants de suivre et qui permettront aussi à nos interprètes qui font un travail magnifique de faire leur travail plus facilement.

L'idée est de présenter le rapport qui a été présenté pour consultation publique début mai. Nous avons un groupe très intéressant de personnes. Dans ce groupe il y a Pedro du Brésil qui nous a parlé de ce qui s'est passé à la réunion de vendredi. C'est intéressant parce que la discussion a progressé, et ensuite, Alice va nous parler des progrès des discussions par rapport à la nouvelle proposition, et ensuite nous allons avoir un petit moment pour discuter, puis Julia va nous présenter l'échéancier et nous allons avoir un petit moment pour discuter. Combien de temps nous avons ?

THOMAS SCHNEIDER :

Sur l'ordre du jour nous sommes censés finir à 12h30. Cela nous donne 1h30. Peut-être que nous pourrions prolonger notre séance.

OLGA CAVALLI :

Vous pouvez m’interrompre à tout moment si vous avez des questions. Je demande à mes collègues du CCWG de m’interrompre si je me trompe ou s’il y a des précisions à ajouter. J’ai certaines limitations au niveau juridique, donc n’hésitez pas à m’interrompre si vous voulez intervenir.

Diapo suivante s’il vous plaît. Comme vous le savez, le GAC participe au CCWG responsabilité en tant qu’organisation membre. C’est important de garder cela à l’esprit, parce qu’il y a plusieurs participants à ce groupe. Nous avons 5 membres du groupe de travail qui ont été désignés pour respecter la diversité géographique, mais il y a aussi d’autres membres du GAC qui travaillent avec nous, et nous avons travaillé en tant que groupe. Pedro, Par, Julia, Finn, Suzanne, Jorge, Alice, et moi-même. Le fait que nous soyons une organisation membre veut dire que nous avons notre mot à dire par rapport au résultat et que nous pouvons y participer de manière active. J’ai téléchargé tous les documents, séances et rapports dans l’espace du GAC pour que vous puissiez les consulter. Vous pouvez cliquer sur le lien dans l’espace ouvert du site web du GAC.

Il y a donc un rapport qui a été publié par le CCWG responsabilité qui a été soumis à consultation publique le 4 mai. Nous avons reçu un grand nombre de commentaires. Ce document est basé sur certains éléments clés sur lesquels devraient reposer le travail pour mettre en place des mécanismes de renforcement de la responsabilité. Ces éléments clés – je vais vous montrer un schéma tout à l’heure mais je vais en parler maintenant – ce dont des principes, la mission et les valeurs fondamentales de l’ICANN, le conseil d’administration, la

communauté qui est habilitée ou dotée des moyens d’agir, et cela est important parce que le GAC fait partie de cette communauté, et finalement les mécanismes de recours indépendant dont on a parlé de matin.

Pouvons-nous passer à la diapo suivante s’il vous plait. Nous avons donc ce joli schéma, et j’ai inclus quelque chose qui n’est pas sur le schéma pour comparer avec certains éléments d’autres états. Donc cette architecture de responsabilité devrait reposer sur ces 4 éléments. Les gens, c’est à dire une communauté habilitée, dotée de moyens d’agir, l’exécutif, c’est à dire le pouvoir exécutif, c’est le conseil d’administration, ensuite la constitution serait les principes, et le pouvoir judiciaire serait les mécanismes de recours indépendants. Ces 4 éléments clés sont la base des nouveaux mécanismes de responsabilité.

Diapo suivante. Un point fondamental de cette nouvelle structure, c’est que les statuts devraient inclure certains éléments qui sont au cœur de ce mécanisme de responsabilité. Ces statuts fondamentaux pourraient être modifiés seulement si la communauté approuve ces modifications. Les valeurs fondamentales, la mission, le pouvoir de veto aux changements aux statuts fondamentaux, toute révision demandée par le CWG transition, par exemple la révision des fonctions IANA, des nouveaux pouvoir pour la communauté, comme celui de révoquer le conseil d’administration, et nous allons inclure des révisions régulières. Comme nous le savons tous, cela pourrait être mis en place dans l’avenir, car l’affirmation d’engagement établit des

révisions périodiques de toutes les structures. Et cela pourrait être inclus aussi dans les statuts fondamentaux

Diapo suivante s'il vous plaît. Les pouvoirs de la communauté. La communauté aura plus d'influence sur certaines décisions du conseil d'administration. Cela est important pour la responsabilité de cette nouvelle structure. Nous avons défini des pouvoirs et des mécanismes, et cela inclut la capacité de pouvoir révoquer les administrateurs du conseil d'administration si leur performance n'est pas correcte. Révoquer des administrateurs ou tout le conseil d'administration, opposer son veto ou approuver des changements aux statuts de l'ICANN, rejeter des décisions du conseil d'administration concernant le plan et le budget si le conseil d'administration n'a pas tenu compte des commentaires de la communauté. Les commentaires de la communauté devraient être pris en compte dans ce type de plan et de budget.

En ce qui concerne le processus de révision indépendant. Ce processus, ou ce panel de révision indépendant devrait prononcer des décisions contraignantes qui devraient créer des précédents. Ces décisions seraient indépendantes. Ce serait un comité permanent avec 7 panélistes nommés par le conseil d'administration avec un processus de nomination où participe aussi la communauté. Les parties affectées incluent dans certains cas la communauté elle-même, et les décisions du panel devraient être contraignantes pour le conseil d'administration de l'ICANN. Rappelez-vous que ces points figurent dans le document qui a été publié pour consultation publique et qui pourrait être changé dans une nouvelle version.

Comment cela serait mis en place ? Cela pourrait mis en œuvre à partir de certaines hypothèses. L'ICANN devrait rester une société à but non lucratif basée en Californie, l'ICANN pourrait passer d'une société qui n'a pas de membres à une société organisée basée sur des membres, c'est à dire un modèle associatif avec des membres. Cela est important pour les discussions que l'on a eues parce qu'il y a eu des changements à partir de la discussion de vendredi. Les SO et les AC créeraient des associations de fait qui seraient membres de l'ICANN pour pouvoir exercer leur pouvoir. Cela a été discuté vendredi dernier, et de nouvelles informations ont été incorporées. Un groupe communautaire aurait 29 votes, 5 pour la GNSO, la ccNSO, la SO, le GAC et l'ALAC, et 2 votes pour le SSAC et le RSSAC. Cela sera révisé après la réunion de vendredi.

Diapo suivante. Le document est un document assez long. 150 pages. Mais il y a certaines parties qui parlent du GAC. J'en ai fait une liste ici pour que vous puissiez avoir une réf. Nous avons préparé un document où l'on souligne ces parties qui concernent le GAC. Cela concerne notamment les changements aux principes opérationnels du GAC par rapport à la façon dont le GAC prend des décisions, si nous votons, si nous travaillons par consensus. Il y a certaines parties qui parlent de la possibilité de forcer le conseil d'administration à répondre à l'avis du GAC. Le consensus versus majorité au niveau du vote, et j'ai inclus les pages où l'on peut trouver ces documents. Le document a été publié pour consultation publique jusqu'au début juin. La diapo que vous voyez, ce n'est pas moi qui l'ai préparée je l'ai copiée de la page de l'ICANN, mais je trouve qu'elle est intéressante

pour voir les commentaires qui ont été reçus, les gouvernements ont envoyé 8 commentaires.

Diapo suivante. C'est difficile à lire. Ce document a été préparé par l'ICANN. Des mécanismes pour habiller la communauté. C'est par rapport à cela qu'il y a eu le plus de commentaires. Affirmation de commentaires, le fait de l'incorporer dans les statuts. Il y a eu aussi beaucoup de commentaires par rapport à cela. Nous avons donc 4 commentaires d'Amérique Latine, 15 pour l'Amérique du Nord, 14 pour l'Europe, 5 pour l'Afrique, 1 pour l'Asie, et 1 pour d'autres SO et AC. Il n'y a pas beaucoup de différences par rapport à d'autres processus, et je suis ravie de voir qu'il y a eu des commentaires de ma région.

Diapo suivante. C'est pour vous montrer combien de commentaires il y a eu de la part de la communauté, et en dehors de la communauté.

Diapo suivante. Je ne sais pas s'il y en a une autre. Non. Bien. Je vais maintenant très brièvement passer en revue les questions qui ont été faites par les membres du GAC, notamment liées au GAC en tant que association de fait, ou association dans personnalité juridique. Est-ce qu'une personne juridique peut créer une association pour le GAC ? Si le GAC décidait de ne pas créer une société ou une association pour devenir membre de l'ICANN, est-ce que cela empêcherait au GAC de participer à l'exercice de pouvoir de la communauté ? Et si c'était le cas, comment cela serait mis en place ? Ces questions concernent le fait de savoir comment le GAC va être incorporé dans cette nouvelle structure si l'on adopte la structure basée sur des associations de fait.

Si le GAC ne souhaite pas devenir un membre, comment pourra-t-il être encore associé aux exercices de pouvoirs de la communauté ? Est-ce que nous restons un comité consultatif, participerions-nous à cette structure ? La participation dans des associations étrangères nécessitent un certain nombre d'étapes juridiques, ce qui pourrait rendre impossible la participation de certains gouvernements à ce type d'association. Quelles sont les conséquences d'une composition asymétrique entre le GAC et l'AU entre-temps ?

Je ne vais pas toutes les lire, mais il y a un document où il y a toutes les questions des membres du GAC et les réponses préparées par l'expert juridique du CCWG. J'ai envoyé le lien à la liste du GAC, mais si vous le voulez, je peux le renvoyer.

Je vais m'arrêter là, et je vais donner la parole à Pedro qui va nous dire ce qui se passe vendredi, parce que ce concept d'association de fait ou association sans personnalité juridique a donné lieu à beaucoup de commentaires. On a eu une discussion par rapport à cela Pedro est-ce que tu pourrais nous raconter cette réunion du vendredi ? Tu pourrais nous en parler et nous montrer le communiqué qui a été publié par le groupe de travail ce matin. Merci.

PEDRO DA SILVA :

Merci Olga. Je vais très brièvement vs raconter ce qui s'est passé à la réunion du CCWG responsabilité vendredi dernier. Nous avons eu une longue séance pour réviser la synthèse et les commentaires de la consultation publique qui a été menée au cours du mois de mai. Le

but était aussi de discuter de la façon dont le groupe allait procéder par rapport à la nouvelle version de recommandations.

La conclusion principale que l'on a pu tirer à partir de l'analyser qui figure dans le communiqué qui a été publié était que il y avait un soutien initial à cette structure proposée avec les 4 éléments qui vous ont été présentés : les statuts fondamentaux, la communauté habilité, etc. Deuxièmement il y a eu des commentaires qui suggéraient que la responsabilité des SO et des AC devait être prise en compte par le CCWG. Et finalement, la principale conclusion qu'on a pu tirer des commentaires reçus concernait le fait que beaucoup de commentateurs ont considéré que beaucoup de détails de mise en œuvre étaient trop complexes. Ils étaient inquiets des implications juridiques de certains aspects de la structure. Ils parlaient de cette structure associative avec des membres, et la question était de savoir si les SO et les AC seraient des membres de l'ICANN par le biais de la création d'une association de fait, ou s'il y aurait d'autres moyens de devenir des membres.

Sur la base de ces conclusions, le CCWG a commencé des discussions pour voir comment on pourrait améliorer ces recommandations. Le principal débat tournait autour de modèles de mise en œuvre. Nous continuons à défendre le modèle d'une association avec des membres, car nous pensons que c'est le seul moyen pour les AC et les SO d'exercer les pouvoirs de la communauté.

D'autres ont exprimé leur point de vue en disant qu'ils veulent un modèle plus léger sans les complexités juridiques associées au modèle

associatif car ces personnes considèrent que ces complexités juridiques seraient des barrières à la participation de la communauté ou de certaines associations au travail de l'ICANN.

Le CCWG responsabilité envisage d'autres possibilités pour donner le pouvoir aux AC et aux SO, pour donner à la communauté la possibilité d'exercer leur pouvoir sans rendre la structure trop complexe. Bien sûr les détails de mise en œuvre de ce modèle doivent être encore analysés.

Voilà une synthèse de ce qui a été examiné lors de la réunion du vendredi. Il y aura d'autres réunions du CCWG au cours de cette réunion de l'ICANN mercredi et jeudi, où nous allons aborder d'autres questions que nous n'avons pas pu aborder jusqu'à maintenant. Comme par exemple l'IRP et des questions liées à la diversité ou aux droits de l'Homme. Voilà un panorama de ce qui a été examiné.

OLGA CAVALLI :

Merci Pedro.

Comme vous pouvez le voir, après la réunion de vendredi, une révision du document qui a été présenté a été mise en place. Pedro nous a dit que cette révision est en cours d'étude. On va voir comment cela va évoluer, pour voir comment avance les discussions au cours de cette réunion à Buenos Aires et après.

J'aimerais maintenant donner la parole à Alice qui va nous parler des éléments que l'ICANN doit considérer en ce qui concerne notre rôle en

tant qu'organisation membre. Alice, je ne vous vois pas, vous êtes là ?
Ok, je ne vous voyais pas. Merci.

ALICE MUNYUA : Merci à tous, merci à nos collègues qui travaillent au CCWG. Il y a un document très utile qui a été distribué par le secrétariat.

OLGA CAVALLI : Alice, pouvez-vous parler plus près du micro ?

ALICE MUNYUA : Il y a un document très utile préparé par le CCWG, où il y a les suggestions du groupe. Nous pouvons lire ce document. Je vais passer en revue les principaux aspects.

La question la plus importante concerne la participation du GAC aux mécanismes, allons-nous voter, ou allons-nous avoir un rôle consultatif comme c'est le cas maintenant par rapport au conseil d'administration ? Il faut considérer aussi que le GAC fournit un avis au conseil d'administration en matière de politique, comment le nouveau modèle va refléter cela ? Et comment l'avis du GAC sera considéré ? Comment les considérations en matière de politiques publiques seront prises en considération dans la nouvelle structure de l'ICANN ? C'est l'un des points les plus importants de ce document.

Ensuite, est-ce que le CCWG peut accepter que le cadre pour la considération des politiques publiques, que le rôle ne soit pas moins important que celui qui existe aujourd'hui.

Et la question des statuts de l'ICANN. Peuvent-ils être changés, et l'ICANN peut participer à cela. Qu'est-ce que cela impliquerait? Comment le GAC participerait à ces mécanismes d'habilitation de la communauté? Et quels sont les aspects de ces mécanismes qui doivent être considérés par le GAC? Est-ce que le GAC pourra fournir son avis de manière appropriée? Ensuite, le panel de révision indépendant, il faut qu'on se demande, tel qu'il proposé maintenant, est-ce que ce panel augmente à la transparence? Est-ce qu'il augmente l'efficacité du panel? Il faut savoir que nous avons une certaine expérience avec le modèle IRP actuel, et nous connaissons quelles sont les difficultés auxquelles nous avons été confrontés.

Voilà les principaux points. Je vais laisser mes collègues contribuer et vous parler de ce document.

PAR BRUMARK : Merci. Je pense qu'Alice a couvert tous les points de ce document.

OLGA CAVALLI : Je ne vous vois pas. D'ici c'est très difficile. Pas de problème.

Julia, est-ce que vous pourriez nous parler de l'échéancier, où nous en sommes, quelles sont les dates prévues pour faire des commentaires? A quoi doit-on s'attendre? Et je vous rappelle que le CCWG responsabilité aura une réunion en personne à Paris la semaine du 16 au 18 juillet si je ne m'abuse. C'est un vendredi et samedi. Le groupe va se réunir pour voir comment ils vont avancer après la consultation publique.

Julia est-ce que vous pourriez nous raconter un peu quels sont les délais, et ensuite nous allons ouvrir le micro pour des questions ou commentaires.

JULIA WOLMAN :

Merci beaucoup. J'aimerais vous donner un bref aperçu des délais prévus par le CCWG responsabilité. J'espérais que ma diapo allait être affichée. C'est la dernière diapo.

Là vous pouvez voir le délai et le calendrier du 11 mars. La réunion en personne n'est pas incluse dans cette prévision. Nous travaillons avec cet échéancier depuis en temps considérable. Nous avons inclus les questions apparues vendredi dernier. Il faut garder à l'esprit que le CWG supervision dépend de ce travail. Alors nous continuons à travailler en gardant cela à l'esprit.

Je crois que la première période de commentaires publics a déjà été finie, elle a eu lieu en mai, et maintenant ici à Buenos Aires, on va mener des réunions tout au long de la semaine où on va aborder les questions concernant ces sujets avec la communauté. On va parler de la proposition.

Le 17 et 18 juillet, il y aura une réunion en personne à Paris où on préparera une proposition pour la deuxième période de commentaires publics qui va commencer le 20 juillet environ, et l'on s'attend à une durée de 30 jours. Bien entendu, ce délai est une estimation, gardez cela à l'esprit. Le groupe présentera une proposition révisée aux SO et AC le 13 septembre.

D'après ce que je sais, nous en tant qu'organisation membre, nous devons voir quelle sera notre réponse. L'idée est de livrer la réponse au conseil d'administration pendant la réunion de l'ICANN à Dublin environ le 22 octobre.

THOMAS SCHNEIDER : Julia, une minute s'il te plait. Nous devons avancer avec les diapos sur l'écran pour voir le calendrier. D'accord ?

JULIA WOLMAN : Oui, merci. J'espère que vous pourrez bien le voir.

Dans ce calendrier, on peut voir que nous travaillons assez rapidement, et depuis maintenant jusqu'à la réunion en personne de Paris, on a du temps. Il y en a plusieurs parmi qui allons y assister. Si vous avez des questions à proposer, je vous demande de les partager et de les traiter à Paris.

Puis, il y a la deuxième période de consultation publique sur les questions en cours. Là, on a également un délai pour présenter les commentaires et les points de vue. Nous vous encourageons à le faire.

Merci.

OLGA CAVALLI : Merci Julia. Je tiens à remercier tous mes collègues du groupe de travail pour moi, vos questions et vos commentaires ont beaucoup aidé. Merci Julia, Pedro, Jorge, Alice. Je vous remercie énormément.

Ainsi que Kavouss. Mais Kavouss participe à tout ! C'est lui qui nous représente partout. C'est lui notre connexion avec les autres parties du processus. Alors merci Kavouss pour votre collaboration.

Ceci dit, nous vous avons expliqué le contenu du document préliminaire. Les commentaires sont nombreux. J'ai envoyé à la liste du GAC les commentaires reçus. Je sais que ce sont de longs documents, mais c'est bien organisé, alors si vous souhaitez revoir les commentaires présentés par d'autres membres de la communauté, d'autres SO et d'autres AC, je vous encourage à voir ces commentaires, à les réviser. C'est quelque chose d'un peu long parce qu'il y a beaucoup de commentaires ayant été présentés, mais l'ICANN a fait un grand travail en organisant et en collectant toutes ces informations.

Il y a aussi des réponses des conseillers juridiques qui sont disponibles sur le site web du groupe de travail intercommunautaire.

Julia a dit très gentiment que nous remercions ces commentaires pour nous préparer à nous préparer à la prochaine réunion en personne. Pendant toutes ces réunions, on espère que le GAC dise quelque chose. Et tout le monde nous regarde en se demandant 'qu'est-ce que le GAC a à dire ?' Et nous on ne dit rien. Alors il va falloir à un certain moment faire des commentaires et présenter les résultats du travail de notre groupe. Gardez cela à l'esprit.

Je voudrais savoir si vous avez des commentaires ou des questions. Bien. La France demande la parole. Permettez-moi de préparer la liste des orateurs. Les Pays-Bas, l'Iran, Alice, la Thaïlande, qui encore ?

C'est difficile de vous voir. Si je ne vous mentionne pas veuillez lever la main. Le Brésil

La France s'il vous plait ?

FRANCE :

Merci Olga. J'ai 4 commentaires en français.

D'abord sur le 'community empowerment mechanism', pardon pour mon français, nous comprenons que la dernière réunion du CCWG est revenue sur sa proposition initiale. Ça tombe plutôt bien, parce que nous avons un certain nombre de difficultés, donc en l'état actuel des choses, nous attendrons de voir quel est le nouvel état de la proposition sur ce sujet-là, avant d'aller plus loin. Mais je voulais mentionner ce point.

Deuxièmement, sur le risque de capture du nouveau système. Nous avons fait un certain nombre de commentaires pour montrer qu'il existait un risque de capture, des mécanismes de décision de l'ICANN au sens large, par des groupes d'individus. Pour atténuer ce risque, nous souhaitons que les parties prenantes respectent le principe de diversité culturelle tel qu'il a été formulé dans la déclaration issue de NetMundial. Nous comprenons également que le CCWG a eu des discussions sur le sujet et que cette question était prise au sérieux.

Nous nous en réjouissons. Nous avons 3 idées sur ce sujet. D'abord, nous aimerions qu'il y ait une politique de lutte contre les conflits d'intérêt au sein de l'ICANN qui soit forte, robuste, et déterminée. Par exemple, nous recommandons la mise en place d'une règle de

limitation du nombre des mandats. A la fois successivement et simultanément.

Deuxièmement, nous encourageons la création d'une cellule ou une commission au sein de l'ICANN qui serait en charge du contrôle des déclarations de conflits d'intérêt faites par les membres du board. Evidemment cette commission serait indépendante.

Troisièmement, et c'est en lien avec le point que je vais développer juste après, nous souhaiterions que ce soit la communauté de l'ICANN elle-même qui sélectionne les membres de l' 'independant review panel', plutôt que de simplement confirmer une sélection qui, en l'état actuel de la proposition, serait faite par le board.

Quatrième point, et c'est peut-être le plus lourd à ce moment de la discussion. Sur les mécanismes d'appel, d'abord la première chose que la France souhaite souligner, ce sont les progrès qui ont faits dans cette proposition, qui sont des progrès absolument remarquables. Notamment avec les deux principes les plus importants qui ont guidé cette réflexion et auxquels nous tenons particulièrement. Un, le fait que les décisions de l'IRP doivent maintenant être contraignantes, et deux, le fait que l'IRP soit désormais en situation de juger les plaintes, non seulement sur le critère de régularité des procédures suivies, mais encore sur le critère de la substance, des mérites de chaque plainte. Et ce sont pour nous deux points très importants.

Nous avons néanmoins un problème avec la façon dont le CCWG envisage de mettre en œuvre ces deux principes, et nous avons une véritable difficulté avec le fait que l'on puisse reconnaître l'IRP comme

une véritable cours internationale d'arbitrage pour résoudre les conflits relatifs aux politiques de l'ICANN.

Nous avons vraiment fait une analyse juridique très approfondie des questions qui étaient suscitées par cette proposition. J'invite tous les collègues à reprendre le mémo, l'analyse juridique faite par les experts employés par l'ICANN. C'est un mémo du 20 avril produit par le cabinet Sidley Austin qui dit bien où est l'ambiguïté et comment elle peut être levée.

Trois raisons pour cela : la première c'est que de manière générale, fondamentale, en matière d'arbitrage, le droit requiert l'existence d'un contrat passé entre les deux partis. En l'occurrence, nous nous voyons pas comment les bylaws de l'ICANN, et encore moins les politiques de l'ICANN, et encore moins les politiques de l'ICANN que nous ne connaissons pas encore parce qu'elles n'existent pas, pourraient être considérés comme des contrats passés entre l'ICANN et l'ensemble des parties prenantes dans le monde pour être la base d'un recours à l'arbitrage.

Deuxième raison, c'est si je puis dire, le problème d'accountability, du mécanisme d'accountability. En l'état actuel de la proposition, le fait que les arbitres seraient payés par l'ICANN est un problème parce que c'est une manière de faire qui est totalement incompatible avec les pratiques d'arbitrage international qui visent absolument à préserver l'indépendance des arbitres vis-à-vis des deux parties avant qu'elles renoncent à faire valoir leur cas devant d'autres cours.

Et troisième raison, elle est liée aux conséquences du recours à l'arbitrage international. En l'occurrence, les décisions de l'IRP comme celles de n'importe quelle cours d'arbitrage international, ressortirait du droit international privé. Et en conséquence si l'IRP jugeait du contenu de plainte par rapport aux politiques de l'ICANN, l'IRP donnerait à ces politiques, y compris celles qui n'existent pas encore, y compris celles auxquelles nous n'avons pas encore pu contribuer, donnerait à ces politiques qui ont aujourd'hui un caractère technique, un statut juridique en droit international, ce qui est en contradiction totale avec le mandat technique de l'ICANN.

Donc pour nous, il est absolument nécessaire que dans les deux options présentées par le cabinet Sidley Austin, c'est à dire soit un IRP advisory soit un IRP enforceable, que le choix soit fait d'un IRP advisory comme un mécanisme interne à l'ICANN. A l'évidence, il y a de très nombreux moyens de faire en sorte que ces décisions revêtent un caractère contraignant au sien de l'ICANN. Ce n'est qu'une question de détail. Et j'invite chacun à regarder encore une fois ce memorandum du 20 avril qui est tout à fait éclairant sur ce sujet.

Olga, je voudrais terminer sur un point, je m'étais engagé, sur la question du stress test n°18, et de la core value n°11. Nous avons été frappés de voir ces deux amendements proposés à la communauté. Nous avons le sentiment qu'ils reflètent une tendance à remettre en cause volontairement ou involontairement la responsabilité des gouvernements et des autorités publiques en matière de politique publique. Pour ce qui est de la solution proposée par le stress test 18, je cite 'c'est seulement quand il y a un consensus entre

gouvernements que nous pouvons légitimement prendre en compte un avis du GAC comme une recommandation de politiques publiques.’

Chers collègues, cette phrase, telle que je viens de la citer, peut se traduire simplement de la manière suivante : les gouvernements ne sont pas responsables des politiques publiques tant qu'ils ne parviennent pas à un consensus strict sur un avis du GAC. Ce qui est une traduction, qui est non seulement inacceptable, mais surtout fautive. Puisque bien évidemment, nous les représentants des gouvernements, ou les gouvernements, sont toujours responsables des politiques publiques. C'est le paragraphe 35 de l'agenda de Tunis, c'est la partie 2.1.1 de la déclaration NetMundial, et c'est de la même manière l'actuelle valeur fondamentale, core value 11, de l'ICANN.

A l'ICANN comme ailleurs, la légitimité des recommandations du GAC en matière de politiques publiques a toujours été due au fait que c'était les gouvernements qui nous prononçaient, et non pas à la manière dont ils les prononçaient. Et il ne faut jamais déroger à cela, parce que nous serions en difficulté vis-à-vis de nos propres responsabilités.

Et pour ce qui est de la core value 11, la valeur fondamentale 11, nous nous demandons qui, si cette valeur fondamentale devait être mise en œuvre, qui au fond à l'ICANN, serait en capacité de juger si oui ou non, je cite encore 'l'avis des gouvernements ou des autorités publiques en matière de politiques publiques serait conforme au règlement intérieur et compatible avec les engagements fondamentaux et valeurs fondamentales.' Parce que de la même manière, cela semble

sous-entendre que , peut-être le conseil d'administration, peut-être le community empowerment mecanism, serait désormais aussi chargé de juger des mérites de n'importe quel avis du GAC, de ce que le GAC recommande légitimement ou non, au lieu de se contenter de regarder la procédure actuelle qui prévoit de répondre à n'importe quelle recommandation du GAC et qui nous va très bien.

Encore une fois, seuls les gouvernements, et non pas toutes les parties prenantes de l'ICANN, peuvent dire ce qu'est un avis de politiques publiques, et comment donner un tel avis. Nous comprendrions que les parties prenantes non-gouvernementales aient leur mot à dire pour expliquer comment l'ICANN pourrait légitimement prendre un avis du GAC, mais nous ne pouvons pas comprendre que les parties prenantes non-gouvernementales aient leur mot à dire pour expliquer ce qu'est un avis du GAC légitime.

Je vous remercie.

OLGA CAVALLI :

Merci la France. J'ai perdu ma liste. Les Pays-Bas s'il vous plait ?

PAYS-BAS :

Merci Olga, merci à vous tous.

Je crois que la salle est pleine de gens qui ont contribué et c'est un bon exemple de collaboration multipartite. Je voudrais mentionner deux points.

Le premier qui est lié au lien entre les deux processus. Certains membres du GAC ont dit qu'il y a un lien très étroit, une dépendance, et nous sommes d'accord avec cela.

D'autres part, nous considérons que nous devons aussi tenir compte des mérites de la proposition du CWG comme un moyen pratique pour absorber la question de la transition de la NTIA qui est maintenant la fonction critique qui est absorbée par le nouveau mécanisme.

Il y a donc du mérite là. Et je crois que les Pays-Bas voient de très bonnes conditions dans cette proposition, parce qu'il n'y a pas de nouveaux risques étant introduits. Par contre, on maintient la fonction administrative. On n'introduit pas des composantes politiques, on n'introduit pas de nouvelles parties prenantes dans le processus, alors je crois que la proposition a les mérites pour aller de l'avant. Peut-être qu'au Pays-Bas on ne peut pas dire qu'on l'approuve, mais on peut donner un signal positif pour continuer avec ce modèle.

Ceci ne veut pas dire pas de lien. Les aspects de conditionnalité dont on a tous parlé sont très importants pour les Pays-Bas également. Je considère donc que pour le GAC, il est important de savoir, parce qu'en ce moment il y a eu cible mobile. On a beaucoup de solutions, il y en a d'autres qui sont apparues vendredi. Et pour le GAC, il est très important de corriger ou de déterminer au moins quels sont les objectifs et exigences spécifiques pour le CCWG.

Sans savoir quelle sera la solution en dernier ressort, nous devons garder à l'esprit quel est l'objectif conditionnel de la proposition du CWG.

Je crois donc que nous avons vu des listes, par exemple la liste des pouvoir pour que la communauté soit plus autonome, et il est clair que c'est un prérequis, mais le GAC, dans notre communiqué, on doit mentionner comment on évalue tout cela.

OLGA CAVALLI : Merci les Pays-Bas. L'Iran ?

IRAN : Merci Olga. Je crois que ce serait peut-être bien de rappeler de quoi on parle lorsqu'on parle du CCWG. Le CCWG a le mandat d'améliorer la responsabilité de l'ICANN. Pour ce faire, le CCWG doit prendre en compte toutes les questions de responsabilité découlant de l'ATRT et aussi des commentaires reçus pour la responsabilité telle qu'elle est aujourd'hui, et voir aussi l'exigence de responsabilité du CWG et les éventualités et les exercices de résistance.

Pour cela, on a créé deux pistes de travail. Tout d'abord, les engagements de responsabilité qui doivent être mis en place avant de faire la transition. La piste de travail 2, les questions liées à la responsabilité à long terme, pour après la transition. Pour l'instant on devrait se concentrer sur la piste de travail 1.

Pour la piste de travail 1, il y a deux questions principales. L'autonomisation de la communauté, et aussi les systèmes de réparation et de correction. Il y a 6 domaines d'autonomisation de la communauté. Tout d'abord, en ce qui concerne les changements aux statuts, pour que la communauté puisse faire entendre sa voix. Là on

pense qu'on pourrait établir un statut fondamental suivant la loi de Californie. Ce type de statut fondamental n'existe pas. Il faudrait le modifier et le présenter autrement. Les statuts exigent les deux-tiers de la majorité, ou peut-être des trois-quarts pour faire des modifications.

Puis, il faut décider sur les membres du conseil d'administration, les révoquer. Et il y a deux difficultés là-dessus. Une difficulté qui a trait à rejeter le budget ou le plan stratégique. Voilà les questions les plus difficiles à aborder. Ce sont des questions difficiles du point de vue juridique parce qu'il ne devrait pas y avoir des conflits avec les actions fiduciaires du conseil d'administration. Parce que le conseil d'administration a des devoirs à respecter, et cela pourrait présenter des conflits.

Il y a trois modèles pour mettre en place tout cela. Le premier modèle, c'est le modèle volontaire, la situation existante, simple. Mais peut-être il est difficile d'avoir tous ces pouvoirs.

Deuxièmement, un modèle avec un désignateur. Ce qui veut dire ceux qui ont le pouvoir de désigner les directeurs, les administrateurs. Et on pourrait parler du pouvoir de vote, avoir le pouvoir de vote ou pas. On pourrait aussi exercer 4 de ces pouvoirs ou de ces facultés que nous avons mentionnées, à savoir les modifications aux statuts fondamentaux, le retrait des administrateurs à titre individuel ou le conseil d'administration dans son ensemble, et le budget, le plan stratégique, et là, le désignateur n'a pas de facultés pour gérer la situation sauf avec les autres questions. Pardon, il ne peut pas le faire

avec le plan stratégique et le budget. Il peut demander une reconsidération et pas autre chose.

Le troisième modèle c'est le modèle d'adhésion. Là, il y a une difficulté. Pour devenir membre, il faut avoir une association incorporée, et c'est une question difficile du point de vue juridique. Ceci a été présenté en avril dans un de nos appels, et nous avons dit qu'il est difficile de mettre en œuvre ceci tout spécialement pour le gouvernement du point de vue de la procédure légale et de juridiction. Parce que les gouvernements ne pourraient pas faire de constitution ou de structure avec d'autres éléments qui pourraient ne pas être compatibles avec la juridiction nationale du pays.

Vendredi, l'association non incorporée – cette question a été laissée de côté. La question est de savoir comment exercer ces 6 pouvoirs. Avec quel modèle? Le modèle de désignateur, ou le modèle d'adhésion? Si c'est le modèle d'adhésion, comment établir cette adhésion et quelles sont les conséquences légales. Et il y a eu encore une autre partie plus difficile, c'est le mécanisme de réparation et de correction.

Alors là, comment donner des facultés à l'IRP, au panel de révision indépendante. C'est une situation difficile parce que là on a un panel avec 7 membres désignés, et 3 devraient être désignés dans certains domaines, et dans d'autres on ne pourrait en nommer que 1 ou 2. C'est difficile dès le début. Peut-être que cela n'est pas compatible avec le droit international.

Deuxièmement, il serait dangereux de donner la décision à un seul membre, à un arbitre qui décide. Normalement, suivant le droit international, il devrait y en avoir 3, pas 1. Alors on ne peut pas laisser qu'une seule personne décider. Tout cela doit être absolument révisé et si tout – l'ICANN qui a son siège aux Etats-Unis et qui serait soumise au droit des Etats-Unis. Ce qui a beaucoup de limitations, parce que tout devrait être compatible avec le droit de l'Etat de la Californie. Dans ce sens, il y a un grand nombre de restrictions du point de vue des tribunaux etc.

La situation maintenant, c'est que toutes ces questions doivent être traitées ou présentées au CCWG responsabilité, et il faut reconsidérer tout cela.

Nous avons demandé un format en tableau pour mettre toutes les SO et AC, et horizontalement introduire les différents modèles. Le modèle volontaire, le modèle des membres, le modèle du désignateur. Et là, on dirait qui aurait quel pouvoir, et si une organisation de soutien au comité consultatif décidait de ne pas être membre, que se passerait-il? On perd nos droits? Si on n'est pas membre, on va pouvoir participer avec ceux qui membres et avoir les membres droits? Voici quelques questions juridiques auxquelles il faut répondre. Et la réponse reçue a été adressée au deuxième groupe pour aborder la question et les autorités du CCWG. Dans ce message ils ont dit que c'était très difficile de répondre à ces questions parce que c'était des questions très importantes notamment pour que les gouvernements puissent décider quelle est la décision à prendre.

La situation est assez complexe M. le Président. Il y a des points obscurs ici, il y a beaucoup de questions qui doivent être adressées, et le CCWG a une dépendance du CWG ; et il faut donner une réponse à la proposition du CWG comme organisation membre.

De manière collective, ou à titre individuel, j'encourage les membres du GAC à participer activement aux activités du CCWG, d'envoyer les commentaires à titre individuel ou collectif, de participer. Les appels sont ouverts à tous, mais soyez prudents parce qu'il y a des appels à 2h du matin. J'ai participé pendant 36 heures d'appels, de téléconférences, et mon gouvernement ne sait pas que j'ai consacré si longtemps à ces questions. Il faut consacrer très longtemps ces questions complexes et les gouvernements doivent avoir plus d'activité. Je ne dis pas qu'ils n'aient pas été actifs, mais il faut encore plus d'activité. Ils doivent faire davantage attention à ces questions qui sont très importantes.

Dans la période de consultation publique, pendant la deuxième période, il y aura 40 jours. C'est notre dernière opportunité pour agir. Sinon, on aura perdu le temps.

Merci.

OLGA CAVALLI :

Merci Kavouss du détail des processus et des pouvoirs et de tout le reste. Votre participation est vraiment importante.

Je passe la parole à Alice.

ALICE MUNYUA : Merci, je passe le micro à mon collègue du Niue. Je crois que moi j'ai tout dit ?

NIUE : Je crois qu'on s'éloigne un peu du thème central. On perd de vue le cœur de la question. Parce qu'ici il faut parler de la manière dont le GAC peut retenir la fonction en tant que comité consultatif sur la base de ce qui a été débattu vendredi sur la possibilité d'avoir un modèle de membres. Voilà la question centrale.

OLGA CAVALLI : Merci Par.

Maintenant, la Thaïlande.

THAÏLANDE : C'est Wanawit. Je voudrais poser une question parce qu'on a la piste de travail 1 et la piste de travail 2. Il semblerait qu'il va y avoir beaucoup de modifications. Alors je crois qu'il faudrait travailler avec les équipes qui travaillent maintenant dans le groupe qui analyse les méthodologies de travail du GAC, et voir si nous pouvons gérer cette question au cas où il y aurait des doutes sur à qui adresser nos consultations.

Du point de vue des principes, nous savons que nous avons l'avis du conseil d'administration, le CWG est clair. Il y a un processus, pour le

CCWG responsabilité, je crois que la structure n'est pas trop claire. L'Iran a fait une description, mais quelle que soit la manière qui sera adoptée, il faut ajuster les principes du GAC et notre manière de travailler justement pour nous adapter. Sinon, je ne sais pas comment on pourrait faire pour ce communiqué, avec l'entité, avec qui ? Parce qu'il semblerait qu'il est un IRP, une entité qui ne semblerait pas être reflétée dans nos principes opérationnels.

Voilà ce que je voulais dire. Merci.

OLGA CAVALLI :

Merci la Thaïlande. Je peux demander une clarification. Lorsque vous parlez d'entité, de quoi parlez-vous ?

THAÏLANDE :

Il y a un flux de processus très clair dans le CCWG qui fait référence aux organisations de soutien qui communiquent avec eux pour leur indiquer s'ils sont d'accord avec la proposition. Nous parlons du CWG. La proposition est communiquée à l'ICG, puis au conseil d'administration, les organisations de soutien reçoivent les commentaires. Ça dans le cas du CWG.

Mais dans le cas du CCWG responsabilité, c'est différent. Nous avons la piste de travail 1 et 2, et je ne sais pas comment on va organiser cette communication, ce va et vient de l'information. Je ne vois pas comment on pourrait coordonner la communication des organisations de soutien et des comités consultatifs à travers le panel IRP.

THOMAS SCHNEIDER : Peut-être pourrions-nous dire que oui, que c'est vrai, que ces deux processus sont très différents. Ce qui est tout particulier au CCWG est que nous avons la division entre les pistes de travail 1 et 2, ce qui n'existe pas dans les autres structures et dans les autres processus.

Mais je ne crois pas que ceci représente nécessairement un problème. Je comprends au moins que nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut travailler en faveur de la piste de travail 1, qui est liée à la facilitation de la transition comme nous l'avons dit auparavant.

Il faudra se concentrer pour que la transition puisse aller de l'avant. Tout le reste, à savoir des questions complexes de la piste de travail 1, mais la piste de travail 2 je crois que ce sera encore plus complexe d'après les commentaires de notre collègue de l'Iran. Si je comprends bien, il y a un manque de clarté sur la manière de développer la piste de travail 2 dès que la partie 1 sera finie, la partie liée à la transition.

C'est quelque chose qu'il faut garder à l'esprit, et nous avons aussi nos propres idées sur les attentes que nous avons par rapport aux processus à plus long terme pour améliorer la responsabilité, à savoir la piste de travail 2.

Si je comprends bien ce que vous dites, on parle de ce qui viendra dans l'avenir. Ni l'ICANN ni la communauté, nous n'aurons peut-être pas le temps suffisant pour définir clairement comment travailler dans cette piste de travail 2, et des dispositions peuvent être dans la charte du groupe intercommunautaire. Mais peut-être devrions-nous

réfléchir là-dessus et refléter nos attentes pour voir ce qui n'est pas inclus dans la piste de travail 2, et comment ça va se passer dans la piste de travail 2 si j'ai bien compris.

OLGA CAVALLI :

Merci Wanawit, merci Thomas.

J'ai le Brésil dans la liste des interventions, puis le Royaume-Uni.

BRESIL :

Merci Olga.

Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai mentionné dans la séance précédente. Mais je voudrais réaffirmer notre position par rapport au fait que nous avons eu un exercice restreint avec le format existant qui est déjà mis en place, et qui présente plusieurs pour nous.

On nous demande de soutenir une chose avec laquelle nous avons eu des difficultés pendant un grand nombre d'années.

Deuxièmement, je voudrais mentionner – ceci a trait à des observations que j'ai déjà faites, je voudrais les réitérer à la lumière de ce que j'entends ici pour ce qui est des éléments qu'il faut prendre en considération dans cette approche générale, même s'il y a des modifications.

L'approche pour ce processus serait le même que pour tous les processus de gouvernance de l'Internet. Il faut être cohérent avec notre participation ici et dans d'autres forums. Nous essayons

toujours de nous guider des deux principes centraux qui surgissent de l'évaluation de l'agenda de Tunis, qui dit que la gouvernance de l'Internet exige la participation pleine des différentes parties prenantes. Et le second principe, c'est que la participation devrait tenir compte des rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes.

Du point de vue des gouvernements, je dois dire que c'est notre devoir comme gouvernement de nous assurer que nos rôles et responsabilités soient bien abordés dans le processus. Je ne me sens pas à l'aise quand j'entends dire que les gouvernements, il faut que nous soyons guidés par une approche purement technique. Je crois qu'il y a d'autres communautés qui ont travaillé sur cette question et qui se sentent à l'aise. Nous, depuis notre point de vue, il faut nous assurer que la nouvelle structure permette aux gouvernements d'exprimer de manière appropriée leur avis sur des questions de politiques publiques. Voilà ce qui doit nous préoccuper, nous les gouvernements.

Je voudrais donc remercier la France d'avoir mentionné la question. Ce serait vraiment problématique du point de vue de mon gouvernement tout au moins, si on avait des limitations sur la manière de donner notre avis, ou de la capacité de donner notre avis. Parce que tout cela serait ajusté aux intérêts d'autres prenantes, ce qui serait tout à fait inapproprié. Je ne crois pas que les mêmes critères soient appliqués à toutes les autres parties prenantes de ce processus, qu'il soit jugé par d'autres de la même manière.

Le GAC devrait s'assurer de pouvoir donner cet avis. Je suis tout à fait d'accord avec les observations de la France. On ne devrait pas avoir de limitation. Il faudrait rejeter toute limitation, sinon on serait dans une situation où on ne peut pas exercer une influence sur les questions qui se passent à l'ICANN en ce moment. Ce ne serait approprié ni pour cet exercice, ni pour la discussion liée à la gouvernance de l'Internet dans différents forums.

Une autre question que la France a mentionnée. Tout d'abord, je dois dire que nous soutenons absolument les commentaires de la France sur le besoin de penser à des règles pour éviter des conflits d'intérêt lorsqu'on participe à l'IRP. Nous sommes d'accord avec l'idée que la communauté elle-même doit sélectionner les membres au lieu du conseil d'administration. Nous soutenons donc ces commentaires, et ce qui a été dit par rapport aux principes 11 et 18.

Nous voudrions remercier la France d'avoir mentionné un point que nous avons souligné dans notre commentaire, à savoir que l'IRP comme mécanisme d'arbitrage serait très bien, parce qu'il donnerait une supervision indépendante du processus de l'ICANN. Mais cela pourrait également impliquer des aspects problématiques du point de vue des gouvernements. Je crois donc qu'il faut analyser davantage la question. Nous prenons note et nous voudrions avoir plus de clarté sur ce point.

Merci beaucoup de nous avoir donné la perspective de savoir que les gouvernements ne doivent pas adopter des mécanismes qui

entraînent des difficultés, notamment du point de vue de notre manière de nous exprimer.

Dans le commentaire de la France, le commentaire écrit, on parle de l'avis du conseil juridique que l'on a cherché par rapport aux sources ouvertes. Les experts juridiques sont des experts en matière de droit des Etats-Unis, des lois américaines. Mais ici, on veut appliquer une loi pour tous. Alors on fait face aux mêmes enjeux de penser à nos propres experts juridiques. Parce qu'il y a d'autres experts juridiques qui ne sont pas payés par l'ICANN qui peuvent contribuer, qui peuvent faire des propositions concrètes. Il y a certaines questions qui doivent être débattues, des questions importantes.

Je crois qu'Alice a présenté certaines questions fondamentales. La qualité de notre participation doit être élevée, et voir si on peut remplir le rôle de conseiller, si on pourrait avoir le droit de vote. Je voudrais discuter davantage tous ces modèles qui sont envisagés maintenant. Le modèle d'adhésion, ou le modèle de donner du pouvoir aux SO et AC, et ce que l'on discute au CCWG sur la responsabilité.

Voilà ce que je voulais dire pour l'instant. Il y a un grand nombre d'éléments importants qui sont présentés par cette version préliminaire de proposition. Mais j'invite tous mes collègues à analyser la proposition en gardant à l'esprit notre participation et nos responsabilités, et nous assurer que notre rôle de conseiller en politiques publiques soit présent.

Je suis étonné de voir que nous voulons retenir notre fonction de comité consultatif dans notre évaluation. Ce n'est pas une fonction qui nous permette de faire les apports dont nous avons besoin dans ce processus.

Pour nous, l'objectif n'est pas que tout reste tel quel. Si nous voulons participer de cette manière, il faut laisser le comité technique faire son travail.

OLGA CAVALLI : Merci de votre apport. Maintenant j'ai Mark Carvell, pour le Royaume-Uni.

MARK CARVELL : Merci.

En premier lieu, je tiens à remercier tous mes collègues pour leurs contributions, pour ce débat, pour cette mise à jour.

En ce moment, entre deux versions de la proposition du CCWG, comme le Brésil et d'autres collègues, j'ai demandé l'avis des conseillers juridiques de mon ministère pour évaluer les différentes options de l'octroi du pouvoir à la communauté pour pouvoir agir, et ce que cela signifie pour le GAC, et notamment compte tenu de son rôle actuel de comité consultatif du conseil d'administration, et savoir quel serait le possible impact sur notre rôle, et aussi voir s'il serait possible que les représentants du GAC participent dans des votes

stratégiques au sein de la communauté dans le cadre de ces mécanismes d'octroi du pouvoir.

Maintenant, ceci est un peu obsolète. L'information présentée récemment à mon ministre est aussi un peu vieilli, parce que nous voyons que nous sommes dans une situation très active, très dynamique, et nous voyons que nous sommes dans une étape d'analyse d'un modèle de pouvoir pour les SO et AC. C'est difficile donc d'adopter une position ferme à ce stade, outre la définition de mécanisme que le CCWG élabore toujours, notamment la possibilité de superviser le budget, le plan stratégique, avoir l'adhésion au sein du conseil, etc.

Mais il faut voir aussi qu'il est important d'avoir un élément qui indique comment les gouvernements peuvent travailler en faveur de l'intérêt public. Il faut garantir cette composante dans ce nouveau mécanisme d'octroi du pouvoir. Mais tout cela n'est pas très bien défini pour l'instant.

Le CCWG souhaite présenter une proposition révisée dans laquelle inclure le modèle proposé pour les SO AC, et que ce modèle soit développé plus profondément, ce qui nous permettrait d'analyser notre nouveau modèle et de voir ce que l'on pourrait faire par rapport à toutes ces questions légales ou constitutionnelles avec lesquelles nous sommes confrontées.

Je remercie les collègues, notamment notre collègue de la France d'avoir analysé ces questions d'une manière si détaillée. Et je le remercie pour ses questions critiques pour les gouvernements qui ont

beaucoup aidé, et dont nous avons pris dûment note. Notamment la référence spécifique au mémo du 20 avril effectué par le Sidley Austin.

Je me demande si on aura une meilleure position après la réunion en personne de Paris qui coïncide avec mes vacances. Mais c'est une décision critique que je dois prendre. Et peut-être je devrai revoir mon propre calendrier de vacances après avoir travaillé intensivement en juin.

Mais maintenant, je demande, on va être mieux placés en tant GAC pour pouvoir en tant qu'organisation membre étudier cela et garantir que cette pièce du puzzle de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA soit située là où elle doit, et que cette pièce ait le soutien nécessaire de notre part en tant qu'organisation membre ? J'espère que la question soit claire, elle est un peu longue.

Merci.

OLGA CAVALLI :

Merci Mark, je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires ? L'Indonésie vous avez la parole.

INDONESIE :

Merci Olga.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter les membres qui ont participé au travail du CCWG responsabilité, les remercier de ce travail qu'ils ont fait, et d'avoir rendu possible une proposition aussi complète que celle présentée.

Pour rebondir sur les commentaires faits par l'Iran sur les propositions en ce qui concerne les juridictions, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'une grande partie de ces sujets ont fait l'objet de débats avant, et j'aimerais proposer aux membres du GAC de ce groupe de travail d'analyser la possibilité de tenir compte de ce qu'un grand nombre de pays ont dit par rapport à cette question de la gouvernance de l'Internet sous l'égide de Nations Unies.

Le groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet en a parlé après la réunion de Genève du SMSI, et avant l'agenda de Tunis. Je pense que la proposition de ce groupe de travail était claire. Et de mon point de vue, cela doit encore être mis en place. Et c'est valable aujourd'hui. Bien sûr que la proposition de la NTIA est différente du fait d'être sous l'égide des organisations des Nations Unies. Mais nous pourrions envisager l'idée d'accepter que l'idée du groupe qui a travaillé sur la gouvernance de l'Internet, pour ne pas parler de pays, mais plutôt de parties prenantes.

Bien sûr ce n'est pas quelque chose de simple, parce que nous devons réviser tout cela. Mais si nous pouvons considérer cette possibilité, alors les commentaires de l'Iran et d'autres pays pourraient être pris en compte. Il en faut pas oublier que ces propositions du WGIG ont été discutées de manière très approfondie par plusieurs pays des Nations Unies. Essayons de trouver une solution pour trouver un système qui puisse être satisfaisant pour tous dans cette transition des fonctions IANA.

Pourquoi je dis cela ? Parce qu'à la lumière de certaines discussions, quand les pays ont parlé du système GPS, si vous vous souvenez, quand on a eu cette discussion sur le GPS, on a eu un problème similaire à celui auquel nous sommes confrontés, à la suite des discussions du GPS. Nous avons aujourd'hui le système de Galilée, nous avons le système Glonass, et d'autres systèmes qui viendront dans les années à venir.

Voulons-nous un Internet mondial ? Oui. Donc il nous faut essayer de trouver une solution à partir de ces propositions qui ont été discutées au sein du WGIG.

OLGA CAVALLI :

Merci beaucoup. D'autres commentaires ? Je pense que nous avons bien discuté de ce nouveau modèle pour habilitier les SO et les AC, pour voir s'il peut être mise en place, et quels seraient les différents pouvoirs et fonctions.

A partir de la réunion de vendredi, nous n'avons pas encore ces informations. Je soulève cette question devant vous, à savoir pouvons-nous préparer un document de questions ou de commentaires du GAC, et ici je parle à voix haute, mais je vois qu'il y a des préoccupations de la part de certains pays, et il y a des commentaires qui ont été envoyés par certains pays dans le cadre de la consultation publique, et je ne sais pas, peut-être qu'on pourrait préparer eu liste avec des questions générales du GAC, un document que l'on pourrait partager avec le groupe intercommunautaire comme

étant des préoccupations des gouvernements, des préoccupations importantes que certains pays ont soulevées, certains mais pas tous.

Je ne sais pas si notre président a des idées par rapport à cela.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Olga. Merci à tous de cette discussion très profonde et constructive. Avant de donner la parole au Pérou, il serait intéressant de faire un pas en arrière, et de se demander qu'est-ce qu'on attend de nous ? Quelles sont nos attentes en interne au niveau du GAC, qu'est-ce que cela veut dire ?

Deux choses : d'un côté, la transition des fonctions IANA et le lien entre cette transition et notre travail. nous devons donner une réponse assez claire au CWG par rapport à la vision du GAC en ce qui concerne la proposition, sachant qu'il y a des éléments qui conditionnent la proposition du CWG, et sachant que la proposition du CWG a des liens étroits avec d'autres propositions. Nous savons aussi qu'il y a des délais assez courts, et qu'on nous demande de donner des orientations aussi bien par rapport à la partie de la proposition concernant la transition, mais aussi par rapport à d'autres parties.

Je sais que nous ne devons pas donner un message noir ou blanc, mais nous devrions essayer de trouver un moyen de formuler les éléments de consensus du GAC dont nous avons entendu parler au cours de ces discussions, en ce sens que le GAC doit avoir un impact sur les discussions futures en matière de responsabilité.

Ce processus n'est pas fini. Nous avons lu une première version préliminaire, une deuxième version préliminaire est en cours d'élaboration, nous devons donc parler de quelque chose qui existe en version préliminaire. Mais il faut que l'on pose la question maintenant, avant Dublin, pour y réfléchir avant Dublin. Nous devons être très clairs par rapport à ce que nous voulons obtenir, et par rapport à la façon dont nous allons organiser notre travail.

Jusqu'à mercredi, nous allons devoir commencer à rédiger quelque chose pour voir ce que nous voulons présenter au CWG, voir sous quel format. Nous ne savons pas encore si nous allons soutenir ou non cette proposition. C'est le processus que nous devons suivre, et auquel nous devons réfléchir.

D'après ce que j'ai compris, on attend de nous une réponse qui puisse aider le CWG à avancer pour qu'il puisse savoir si la proposition peut être acceptée, et à partir de ce qui a été dit par la France et d'autres pays, il y a des éléments de fond qui ont été soulevés, et il faut voir dans quelle mesure ces éléments peuvent être des conditions fondamentales pour approuver ou soutenir cette proposition ou non.

Il faut communiquer toutes ces informations au CWG pour leur faire part de nos discussions telles qu'elles sont à l'heure actuelle. Bien sûr nous pouvons parler du processus etc., et reconnaître l'effort qui a été fait. Mais nous devons aussi donner des orientations par rapport à ce qu'attendent les gouvernements du CCWG par rapport à la piste de travail 1, ce que nous attendons de la nouvelle piste de travail également. Cela d'un côté.

D'autre part, nous devons être préparés pour participer à des discussions telles que l'a dit Kavouss pour l'Iran. Il y aurait un moment décisif au mois de juillet, parce que cette idée du modèle SO AC habilitées, ou dotées d'un certain pouvoir d'agir semble tentante, et il faut voir comment elle est formulée. Mais c'est une idée un peu vague, et nous pouvons contribuer à façonner ce modèle de telle sorte qu'il puisse être viable.

J'essaye de voir de manière plus claire comment nous allons procéder. Après la pause, nous allons avoir une réunion avec le SSAC. C'est important pour nous, parce qu'ils ont décidé de ne pas être membres de l'ICANN. Ils savent qu'ils ne peuvent pas être comparés avec nous, parce qu'ils ont un rôle différent, et ils ont des fonctions différentes et méthodes de travail différentes, mais leur réflexion peut nous aider à savoir quel est notre rôle dans notre nouveau modèle.

Puis nous aurons une demi-heure pour continuer nos discussions sur le CCWG ou le CWG, et ensuite, nous aurons une pause d'une heure pour pouvoir participer aux discussions avec le conseil d'administration.

Mais il nous faudra trouver un moyen de pouvoir exprimer les orientations recommandées par le GAC au CCWG avant mercredi.

J'ai le Pérou, l'Iran, et peut-être d'autres pays aussi.

PEROU : Je vais parler en espagnol.

Je voulais tout simplement faire une toute petite réflexion. J'ai suivi de très près le débat de ce matin, et tous les avis sont importants. Mais j'ai suivi très en détail l'avis de la France et du Brésil.

La France a avancé un avis par écrit, et le Brésil aussi. Le Pérou a analysé également l'avis du cabinet d'experts Sidley. Mon intervention vise à mettre l'accent sur le fait que dans ce débat, il y a un sujet, un thème qui est transversal à tout ce qui nous intéresse au sein du GAC, c'est à dire l'application du droit international.

Je pense qu'il est important d'en parler car nous nous engageons dans un processus de changement, et dans ce processus, il faut voir quel est le rôle du droit international. Il n'y a pas d'autre scénario pour les représentants gouvernementaux. C'est notre obligation, c'est le rôle que nous jouons. Et c'est le seul moyen pour nous de faire valoir les différences et les changements qui devraient être introduits au sein de l'ICANN.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'Iran ?

IRAN : Merci. En tant que participant, agent de liaison du CCWG, je pense qu'il est très improbable que pendant ces deux ou trois jours, au sein de l'ICANN, on arrive à une position commune. Nous pouvons essayer de refléter le fait que nous avons considéré que, sachant que l'idée de la

création d'association de fait n'est pas retenue, le GAC voudrait savoir comment les nouveaux mécanismes seraient mis en place, et quelles seraient les approches dont il faut tenir compte pour le modèle associatif.

Il faut bien connaître cela pour mieux comprendre quelles sont les implications au niveau juridique. Il faut voir qui représente chacune des AC ou SO, car tout cela a des conséquences juridiques.

Ceci dit, nous pourrions ajouter une question qui a été soulevée dans nos discussions, car cela pourrait aider. On pourrait donc inclure ces discussions qui ont été soulevées. Cela pourrait aider les groupes lorsqu'ils vont se réunir au mois de juillet. Cela pourrait les aider à réfléchir à ces points. Si les collègues peuvent participer à ces réunions en personne, ce serait intéressant, et cela pourrait aider le CCWG, parce que tous les autres experts seront là, et nous pourrions avoir des réponses à des questions qui n'ont pas eu de réponse jusqu'à maintenant.

Je pense qu'il est très improbable que l'on arrive à une position commune maintenant. Et je vous signale que le CCWG n'attend pas une réponse commune de l'ICANN. Ce qu'il attend, c'est des commentaires ou des avis à titre individuel, ou au niveau du GAC. Ils considèrent au lieu des associations de fait la possibilité d'essayer de mettre en place un certain type de résolution.

Nous pourrions donc en parler, ou analyser cela, mais je ne pense pas que l'on puisse arriver à une position commune. Je pense qu'on

pourrait tout juste faire une liste des questions soulevées ou des commentaires que l'on a à faire.

THOMAS SCHNEIDER : L'Argentine ?

OLGA CAVALLI : Je pense que Kavouss a soulevé un point très intéressant. Il se peut qu'on ne puisse pas se mettre d'accord au cours de ces journées sur une position commune, mais nous pourrions élaborer une liste de questions, d'inquiétudes, et cela pourrait être intéressant même pour les autres pays, car cela pourrait apporter davantage de détails et de clarté à d'autres points qui sont analysés.

Je pense que cela pourrait être un exercice que l'on pourrait faire. Même si on n'arrive pas à une position commune, nous pourrions demander des précisions, faire une liste avec toutes nos questions, car cela pourrait nous aider.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Nous pourrions faire les deux choses. Nous mettre d'accord sur certains éléments, je n'exclus pas la possibilité que l'on puisse se mettre d'accord sur certains éléments, mais aussi nous pourrions faire cette liste de questions qui font l'objet d'un débat ou des préoccupations qui sont soulevées par les membres.

Y a-t-il des commentaires avant la pause déjeuner ?

L'Indonésie s'il vous plait.

INDONESIE :

Merci. Avant la pause déjeuner je voulais tout simplement attirer votre attention sur la discussions du groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet. Car deux possibilités sont proposées. Bien sûr on pourrait rentrer dans le détail. Mais en gros, la possibilité que l'ICANN fonctionne sous l'égide des Nations Unies, ou bien l'OIG, ce qui ne serait pas acceptable aujourd'hui.

Ce que nous pouvons faire, c'est établir une organisation multipartite, mais cela doit être en ligne avec les conventions telles qu'elles sont proposées par le WCIT. Il y a des conventions aussi, d'autres que certaines pays doivent respecter. Cela ne va pas affecter les propositions concernant l'habilitation des SO et AC. Il s'agit tout simplement d'un processus de prise de décision du point de vue juridique.

Je parle de ça parce que si l'on n'arrive pas à finir tout cela avant septembre octobre cette année, si on n'arrive pas à discuter de tout cela avant, cela pourrait avoir des conséquences qui ne seraient pas positives. Nous voulons que ces discussions puissent avoir lieu pour que l'on puisse préserver un Internet mondial. Nous devons nous assurer que ces discussions puissent aboutir avant septembre octobre.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup l'Indonésie. Les Etats-Unis ?

ETATS-UNIS : Je ne veux pas vous empêcher d'aller manger, mais je voudrais remercier les collègues qui ont partagé les perspectives nationales parce que c'est très utile. C'est vraiment la richesse de ces discussions et de ces réunions, pouvoir écouter les préoccupations des uns et d'autres.

Le CCWG a travaillé vendredi. Je sais qu'il y a eu des progrès, je sais qu'il y a une nouvelle proposition qui a été distribuée avec le modèle d'habilitation des SO et AC, et nous espérons pouvoir commencer à réfléchir à propos de cela.

Mais j'ai une suggestion à faire, et voir si je peux obtenir votre point de vue. Je me demande quelle que soit la proposition finale, je me demande si nous pourrions voir quel est le rôle que le GAC devrait avoir, jouer, en termes de décisions qui devraient être prises pour doter de pouvoirs la communauté. Par exemple, le pouvoir de véto, ou le pouvoir de modifier un budget proposé, ou la possibilité de révoquer le conseil d'administration, ou des membres du conseil d'administration.

Selon les statuts, du point de vue des Etats-Unis, je pense que le GAC est le seul comité consultatif dont l'avis oblige au conseil d'administration à prendre en compte nos recommandations. Car si le conseil d'administration décide de ne pas suivre notre avis, ils doivent donner les raisons qui les poussent à ne pas le faire.

Je ne suis pas sûr d’avoir bien compris, je pense que certains pays pensent que le rôle du GAC sera modifié. Je pense que ce serait utile de savoir si c'est ça ce que certains pays pensent, parce qu'il y aura des pouvoirs pour une communauté habilitée.

Est-ce que le GAC pourra aussi exercer ces pouvoirs ? Ce sont des réflexions qui pourraient peut-être guider nos pensées. Je pense qu'en ce moment, je crois que l'Iran a parlé de cela. Il est très improbable qu'on arrive à une position de consensus aujourd'hui ou avant mercredi, mais je pense que ce serait très utile, et nous espérons que l'on pourra le faire, de préparer ce document avec les idées des uns et des autres pour savoir ce que nous cherchons et comment nous nous voyons, quel est notre rôle dans l'application de ces outils.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Je pense qu'il y a un point et des éléments très importants dans ce que vous venez de dire.

En ce qui concerne les différents pouvoirs de la communauté, tel que l'Iran l'a dit, il y a des différences entre ces différents pouvoirs, notamment en ce qui concerne le rôle des gouvernements ou le rôle du GAC par rapport à certains éléments en particulier. Par exemple, en matière de politiques, ou de statuts, il faudra donc analyser ces différents pouvoirs de manière séparée pour voir quel serait le rôle des gouvernements dans chacun de ces pouvoirs.

Je vois que le Brésil souhaite prendre la parole.

BRESIL :

Très brièvement, je tiens à remercier les Etats-Unis d’avoir soulevé ces points qui reflètent la façon dont le GAC veut aborder cette question. En ce qui concerne la perspective de mon gouvernement, nous sommes d'accord avec les Etats-Unis sur le fait que notre avis soit respecté par le conseil d'administration.

Or, nous ne devons pas oublier d’autre part que les gouvernements font partie d’une communauté de parties prenantes qui n'est pas représentée au niveau du conseil d'administration. Nous donnons notre avis, mais cet avis peut ne pas être pris en compte, ou appliqué.

Il y a donc cette idée selon laquelle nous ne faisons pas partie de cela. Nous ne cherchons pas à changer cela dans la nouvelle structure. Nous voulons savoir comment nous pouvons nous assurer de ne pas diminuer nos chances d’influencer les décisions qui sont prises, et de savoir comment notre avis sera considéré.

C'est une façon de penser, comment nous en tant que gouvernements, pouvons-nous avoir une influence sur ces processus.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup. Y a-t-il d’autres commentaires ? Nous allons avoir d’autres commentaires. Alice, de l’Union Africaine, je vous prie d’être brève.

ALICE MUNYUA : Je tiens à remercier les Etats-Unis de nous avoir posé cette question fondamentale. Quel est le rôle que nous voulons avoir en tant que GAC dans ces nouveaux mécanismes. Envisageons-nous de changer la façon dont nous fournissons notre avis ?

Je pense qu'il nous faut être clairs par rapport à cela. Je comprends que l'on puisse ne pas se mettre d'accord dans cette réunion peut-être, mais il nous faut réfléchir encore à cette question, en discuter, et revenir vers le CCWG, car ce groupe attend les orientations du GAC par rapport au rôle qu'il veut jouer dans ce nouveau modèle, notamment en ce qui concerne notre avis au conseil d'administration.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Un point à préciser. En ce qui concerne la révocation des administrateurs individuels du conseil d'administration, il a été dit à plusieurs reprises que les SO et les AC qui désignent des administrations avec des pouvoirs de vote pouvaient révoquer ces administrateurs, mais ne pouvaient pas révoquer des administrateurs avec pouvoir de vote.

Si nous sommes en mesure de révoquer des administrateurs d'autres SO et AC, nous ne pouvons par contre pas révoquer des administrateurs qui ont été désignés. C'est une question que nous

devons étudier, non seulement par rapport au budget, mais aussi par rapport à d'autres aspects.

Nous devons bien comprendre ces questions, parce que si nous sommes considérés de manière séparée par la communauté, il va falloir quelles sont les conséquences de cela.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que le moment est venu de faire reposer un peu nos cerveaux et le reste du corps aussi. Cela va nous aider à tenir pour le reste de la journée.

Merci beaucoup à tous pour ce débat constructif.

Bon appétit pour ceux qui vont manger, et nous nous réunissons à nouveau à 14h.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]